

Langue

ET SOCIÉTÉ

NUMÉRO 47, AUTOMNE 1994



Exploisons les ressources de notre diversité...

(voir p. 37)

Langue ET SOCIÉTÉ

La revue est publiée par le
Commissaire aux langues officielles,
M. Victor C. Goldbloom.

Les opinions exprimées par les
collaborateurs de l'extérieur ne reflètent
pas nécessairement celles du Commissaire
et n'engagent que leurs auteurs.

Rédacteur en chef
Pierre Simard

Rédacteur en chef adjoint
John Newlove

Rédaction et révision
Andrée Lacroix

Adjointe à la rédaction
Monique Joly

Conseillers à la Rédaction
Charles Barker, Yves Breton,
André Creusot, Jean Fahmy, Paul Fortier,
Huguette Laurencelle, Roch-André
Le Blanc, Jean MacIsaac, Monique Matza,
Jeanne Renault, Tom Sloan, Marc Thérien

Traduction
Les Productions Brabant enr.

Direction artistique
Rachel Dennis

Montage
Thérèse Boyer, Danielle Claude

Imprimerie
Dollco Printing

Attaché de presse
Enrico del Castello

Services administratifs
Hélène Léon

Abonnements
Marc Robert
(613) 995-0826

Langue et Société est une réalisation
de la Direction des communications.

Directeur des communications
Marc Demers

La reproduction totale ou partielle
des textes peut être autorisée sur demande.
Prière de s'adresser à *Langue et Société*,
Commissariat aux langues officielles,
Ottawa (Ontario) K1A 0T8.

Tél. : (613) 995-7717
Télécopieur : (613) 995-0729

Remarque : Dans cette publication,
les termes de genre masculin utilisés
pour désigner des personnes englobent
à la fois les femmes et les hommes.

© Ministère des Approvisionnements
et Services Canada 1994.
Imprimé au Canada.

ISSN 0709-7751.

TABLE DES MATIÈRES

- 3 **Éditorial du Commissaire**
- 4 **Pour mieux comprendre le pays**
- 6 **Le pourquoi et le comment du droit linguistique**
- 10 **Pour une vie française en Amérique du Nord**
- 12 **L'évolution du vocabulaire chez les jeunes Acadiens**
- 14 **Un défenseur de la liberté**
- 17 **La voix des jeunes**
- 20 **Évelyne Billey-Bichon, première enseignante en immersion au Canada**
- 22 **L'immersion française au sein d'une famille**
- 24 **Le défi de la salle de classe**
- 26 **Formation linguistique Canada fête ses trente ans !**
- 27 **La dernière édition de *L'année francophone internationale***
- 29 **Langues officielles : deux, c'est bien peu !**
- 29 **Bilinguisme et gérontologie**
- 31 **La renaissance du gallois**
- 34 **Le Yukon**
- 35 **Mots croisés**
- 36 **L'Association de la presse francophone**
- 36 **Un nouveau journal de langue anglaise à Rouyn-Noranda**
- 37 **Val-d'Or, un exemple d'harmonie**

AVIS AU LECTEUR

Langue et Société analyse les préoccupations des Canadiens sur la situation linguistique et met l'accent sur les avantages à la fois personnels, nationaux et internationaux d'un Canada fonctionnant dans les deux langues. La Rédaction publie avec plaisir les lettres signées des lecteurs, comprenant adresse et numéro de téléphone. Elle se réserve toutefois le droit de les abrégés.

Notre adresse :
Langue et Société
Commissariat aux langues officielles
110, rue O'Connor
Ottawa (Ontario) K1A 0T8

COMMISSAIRE AUX
LANGUES OFFICIELLES



COMMISSIONER OF
OFFICIAL LANGUAGES

Le monde n'est pas un lieu ordonné. Et il ne l'a jamais été.

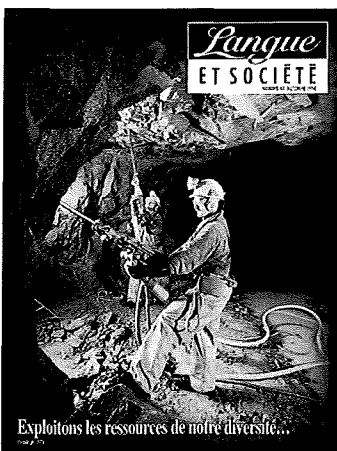
Y a-t-il déjà eu un monde idéal, un certain âge d'or ?

De tout temps, il se trouvera des gens pour considérer que le monde est devenu beaucoup trop compliqué. Que nous ne sommes plus, comme jadis, animés par de grandes règles de vie. Que nous ne sommes plus aussi heureux qu'avant. Ce sont des nostalgiques. Ils voudraient revenir en arrière, à l'époque où ils étaient jeunes, où tout semblait plus simple, où l'esprit chevaleresque était encore de mise. À une époque où les choix s'imposaient d'eux-mêmes, et où il n'y avait donc, somme toute, pas de choix. Ils voudraient retrouver un monde idéal, un certain âge d'or...

Mais ces temps jadis, idéaux, ont-ils été aussi dorés qu'ils le prétendent ?

Combien de nos idées et impressions d'hier, et même d'aujourd'hui, reposent sur des mythes ?

D'aucuns affirment ainsi que le pays idéal est celui qui n'est habité que par une seule culture, une seule langue. Et certains Canadiens et certaines Canadiennes, oubliant ou niant les réalités humaines que nous vivons aujourd'hui et qui ont marqué notre histoire, insistent pour que le Canada se conforme à ce modèle.



NOTRE COUVERTURE :

À Val-d'Or, il n'y a pas seulement l'or qui vaut son pesant...
Voir page 37.

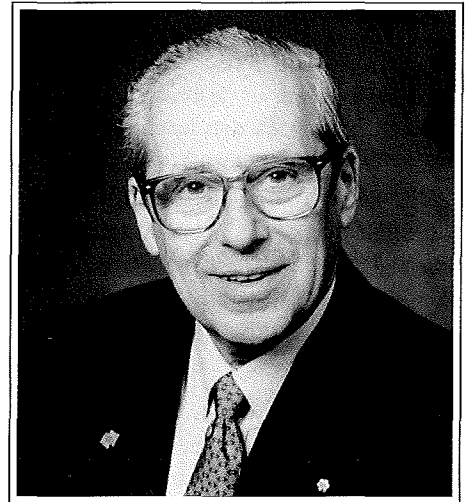
Photo : Ressources naturelles Canada

L'historien d'origine canadienne William H. McNeill a fait d'intéressantes observations sur le sujet lors des conférences Donald G. Creighton de 1985, à l'Université de Toronto. Il a alors notamment souligné :

L'idée qu'un gouvernement est en droit de ne diriger que les citoyens et citoyennes d'une seule ethnie est timidement apparue en Europe occidentale vers la fin du Moyen Âge; elle s'est répandue comme une traînée de poudre, en devenant pleinement consciente, à la fin du XVIII^e siècle, pour connaître un très grand essor jusque vers 1920; depuis, cet idéal a indiscutablement commencé à régresser en Europe occidentale, là où il était né... [Notre traduction]

Notant l'incidence marquante de l'immigration au cours du siècle dernier, surtout en Amérique du Nord, il affirmait en outre :

Forte de l'expérience canadienne et américaine, l'Amérique du Nord, qui s'habitue à l'idée plus ou moins facile de vivre côte-à-côte avec des populations qui possèdent un patrimoine ethnique différent, part en quelque sorte avec un certain avantage... Les Canadiens et les Américains peuvent jusqu'à un certain point se sentir rassurés lorsqu'ils considèrent que les tensions ethniques auxquelles ils sont exposés dans leurs pays respectifs constituent une partie du prix à payer pour participer



à ce monde moderne auquel personne, aucun gouvernement, ... ne peut longtemps échapper. [Notre traduction]

Néanmoins, qu'il y ait jamais eu ou non un véritable âge d'or, nous n'avons d'autre choix que de vivre dans le monde d'aujourd'hui — et de faire en sorte que ces temps que nous vivons soient le plus dorés possible. S'il doit y avoir un âge d'or, nous devons nous le façonner nous-mêmes, en tirant parti des compétences et des matériaux que nous avons acquis en tant qu'êtres humains, et de toutes les autres ressources dont nous disposons. Le monde n'est peut-être pas un lieu ordonné, mais c'est sans doute précisément là que réside tout son intérêt. Et le Canada, plus que tout autre pays, représente sans doute à cet égard le plus beau microcosme. Qu'elle est belle cette occasion qui nous est donnée de prouver que la société, l'humanité, peut effectivement vivre dans la paix et l'harmonie !

Victor C. Goldbloom

POUR MIEUX COMPRENDRE LE PAYS

SARAH HOOD*

Le directeur du collège Erindale à l'Université de Toronto, M. Desmond Morton, a l'air tout à fait à l'aise dans son vaste bureau, entouré de ses livres (qui remplissent six bibliothèques), de son ordinateur et de divers objets personnels. Parmi ces derniers, un buste du général Brock, un casque canadien de la Seconde Guerre mondiale, un morion élisabéthain et — curieusement — trois casques de sécurité qui, vraisemblablement, commémorent la construction de divers édifices.

Mais M. Morton, qui dirige le collège Erindale depuis 1986, s'appête à déménager ses livres et ses casques, et peut-être à en ajouter un à sa collection. En effet, il a été nommé directeur du tout nouveau McGill Institute for the Study of Canada. Il quittera donc la verdure du campus banlieusard d'Erindale pour les charmes plus urbains de l'université McGill à Montréal.

Le projet sera financé conjointement par l'université McGill et la Fondation CRB, établie en 1986 par M. Charles R. Bronfman, de La compagnie Seagram ltée, et sa femme Andrea. La Fondation commandite divers projets et programmes dont la plupart visent à encourager les jeunes Canadiens à mieux connaître et à mieux apprécier leur patrimoine.

Objectifs et ressources

Le nouvel institut vise officiellement cinq objectifs : promouvoir une meilleure compréhension du Canada; proposer des solutions à long terme aux problèmes qui empêchent le Canada de réaliser son plein potentiel; fournir une nouvelle compréhension de notre avenir économique;



DESMOND MORTON

Photo : P. Hartman, Medium II, Erindale College

« Il est important que des gens de toutes les disciplines acquièrent une bonne compréhension de ce pays. »

déterminer et évaluer les avantages d'une société pluraliste; renouveler le champ des études canadiennes. À l'heure actuelle, son conseil d'administration est composé de M^{mes} Rosalie Abella, Mary Simon, Manon Vennat et Monique Jérôme-Forget, ainsi que de MM. Thomas Axworthy, Charles Bronfman, André Desmarais, Joe Ghiz, Alex Paterson, John Ripley et Patrick Watson; deux postes sont vacants.

Monsieur Morton est au moins aussi connu pour ses commentaires politiques

avisés au *Journal* de la CBC que pour ses publications prestigieuses dans le domaine de l'histoire canadienne; ces deux qualifications seront d'ailleurs mises à profit dans son nouveau poste au sein de ce que certains plaisantins ont appelé le « McGill Institute to Save Canada ». « Il appartient à l'institut, souligne Desmond Morton, de réaliser ce que l'université McGill elle-même était censée faire lorsqu'elle s'appelait le Royal Institute for the Advancement of Learning (Institut royal pour l'avancement de la connaissance) : fournir des analyses savantes des problèmes et des possibilités qui existent au Canada, depuis les relations avec les Autochtones jusqu'au sentiment d'aliénation de l'Ouest, et mettre en valeur tout ce que nous avons en commun. »

Naïveté et ignorance

« De la façon dont je vois les choses, poursuit Desmond Morton, l'institut devrait d'abord offrir des cours aux étudiants de premier cycle, distribuer des bourses aux étudiants de deuxième et troisième cycles, et utiliser une petite partie de ses fonds pour commanditer des événements et des activités; il devrait en outre offrir à tous les Canadiens du temps et de l'espace, les encourager à venir à Montréal pour participer aux échanges d'idées qui auront lieu à l'institut. » Monsieur Morton espère aussi intéresser aux études canadiennes des gens de partout dans le monde.

« Il est important que des gens de toutes les disciplines acquièrent une bonne compréhension de ce pays », précise-t-il, ajoutant après un moment de réflexion :

« Nous avons l'exemple des Américains qui ont une préoccupation presque malsaine de leur propre pays. C'est peut-être approprié pour une puissance impériale, mais pas pour le Canada. »

* Sarah Hood est la cofondatrice de Cadmus, une société torontoise de communications et de relations publiques.

« J'ai été frappé, en parcourant le pays, par la naïveté et l'ignorance des Canadiens moyens sur des sujets comme les relations Québec-Canada ou la question autochtone, et par le fait qu'ils abordent ces questions d'une façon tout à fait émo- tive. C'est un véritable dialogue de sourds qui se poursuit au Canada. »

Monsieur Morton croit qu'il existe « trois visions fondamentalement différentes » du présent et de l'avenir du pays : celle du Québec, celle de l'Ontario et celle de l'Ouest. « Quiconque prédit l'avenir a une chance d'avoir raison, souligne-t-il. Mais les gens de toutes tendances devraient être mieux informés. »

En tant que boursier Rhodes à Oxford, Desmond Morton a étudié la question de l'esclavage et de la sécession. Ses recherches sur les causes et les conséquences de la Guerre civile américaine lui ont mon-

tré à quel point les citoyens d'un pays peuvent se tromper sur leur propre situation politique, simplifier celle-ci à outrance ou encore sous-estimer les possibilités d'un changement soudain. Dans le cas des États-Unis, le résultat a été tragique. « L'Histoire est complexe. Les gens n'agissent pas de façon prévisible — ou s'ils le font, c'est pour des raisons complexes. »

Desmond Morton a accepté un mandat de trois ans pour mettre sur pied l'institut. En fait, le projet est déjà bien engagé. Les fonds provenant de la Fondation CRB couvrent le budget de la bibliothèque ainsi que le salaire du directeur. Pour sa part, l'Université s'est engagée à fournir au projet de l'espace, de l'ameublement et du matériel, sans compter le temps des membres de la faculté. L'institut a même accueilli ses premiers étudiants au cours de l'année scolaire 1993-1994 avec un cours

d'introduction aux études canadiennes qui comprenait une série de conférences. Parmi celles-ci, mentionnons un débat entre l'ancien premier ministre Pierre Trudeau et le philosophe Charles Taylor.

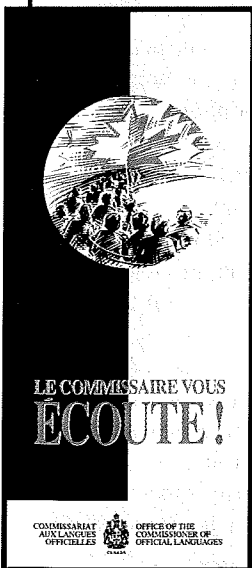
Les limites du projet doivent encore être établies. « Si la Fondation CRB est satisfaite des progrès de l'institut, explique Morton, elle pourrait rendre disponibles jusqu'à 10 millions de dollars de fonds en capital. » En 1994-1995, les cours prévus incluent « L'ethnicité dans le contexte canadien » et « Le nationalisme au Canada ». Desmond Morton donnera lui-même un cours sur le Canada et la Première Guerre mondiale.

Pour ce qui est de l'avenir, conclut M. Morton, « le succès de l'institut dépendra de ce que les gens qui s'intéressent à notre pays voudront bien en faire ». ■

(Traduit de l'anglais)

Pour en savoir

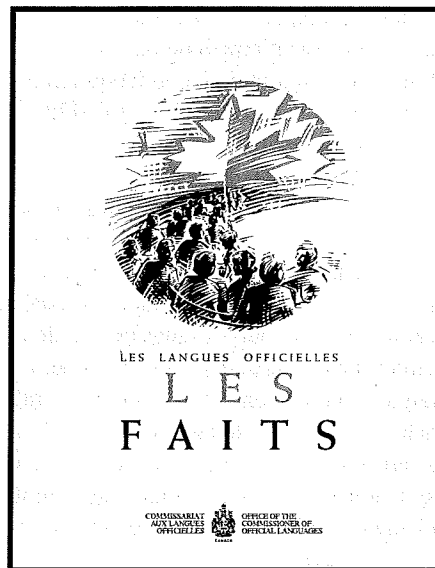
un peu...



beaucoup...



beaucoup plus...



Communiquez avec le

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES

Direction des communications,

Q32

110, rue O'Connor

Ottawa (Ontario)

K1A 0T8

Téléphone : (613) 995-0730

Télécopieur : (613) 995-0729

Nous acceptons les appels à frais virés.

Le Commissaire vous renseigne !

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES OFFICE OF THE COMMISSIONER OF OFFICIAL LANGUAGES

Le **POURQUOI** et le **COMMENT** du droit linguistique

JOSEPH-G. TURI*

**LES CONTEXTES
POLITIQUES
TERRITORIAUX OÙ
LES ÊTRES HUMAINS
ÉVOLUENT SONT
NATURELLEMENT
IMPRÉGNÉS DE
NOMBREUX CONTACTS
LINGUISTIQUES
ENTRE LOCUTEURS
DE LANGUES
DIFFÉRENTES.**

La coexistence linguistique entraîne un remarquable enrichissement culturel, individuel et collectif. Dans certains contextes, cela crée des problèmes et des conflits linguistiques importants, lorsque certaines langues en contact dans un territoire politique donné sont vulnérables à cause de la situation d'inégalité, de déséquilibre ou d'insécurité problématique dans laquelle elles se trouvent des points de vue culturel, politique, social ou économique.

Dès lors, les États interviennent régulièrement en établissant des normes juridiques spécifiquement linguistiques dans les domaines de l'usage officiel, ou public, des langues (législation, justice, administration publique et enseignement), moins souvent dans les domaines de l'usage non officiel, ou privé, des langues (culture, communications, travail, commerce et affaires). L'intervention législative se fait de façon équitable, lorsque l'égalité ou la hiérarchie linguistique qu'elle crée n'empêche pas la paix des langues, alors qu'elle se fait de façon inéquitable lorsque l'hégémonie linguistique qu'elle établit finit par susciter la guerre des langues.

Une langue est le langage extérieur éminemment culturel, à la fois individuel et collectif, qui permet aux êtres humains d'exprimer et de communiquer leur pensée intérieure, par le truchement de la parole et de l'écriture. Il y a des milliers de langues locales, régionales et nationales, toutes dignes en soi, dont la vitalité culturelle est cependant fort variable. Il y a des langues qui deviennent temporairement internationales. Il n'y a pas de langue universelle, naturelle ou artificielle. Par ailleurs, plus une langue devient internationale, plus elle se fragmente et moins l'équation langue = culture particulière est vraie.



* Joseph-G. Turi est secrétaire général de l'Académie internationale de droit linguistique.

Les fondements d'une législation linguistique

Les raisons de l'intervention des États et des pouvoirs publics sur l'emploi des langues sont en réalité multiples. Il y a la floraison des droits fondamentaux et de son corollaire de moins en moins implicite, le droit à la langue (appelé aussi subjectivement droits linguistiques, au pluriel), l'une des manifestations éclatantes du droit fondamental à la différence (mais disons tout de suite que le droit à l'intégration est lui aussi, sous certaines conditions, un droit fondamental). Il y a l'importance des démarches politiques écologiques et culturelles, selon lesquelles toute langue (surtout si elle est vulnérable ou minoritaire) est un bien écologique qui appartient à l'humanité entière, dont elle est à la fois la mémoire impérissable et le miroir fidèle, et qu'il faut protéger et promouvoir à tout prix, comme la prunelle de ses yeux. Il faut donc, d'une part, lutter à tout prix contre les inégalités, les déséquilibres et l'insécurité linguistiques par trop excessives et, d'autre part, protéger et valoriser de façon significative les langues en tant que produits naturels et éléments fondamentaux de cohésion sociale du patrimoine ainsi que de l'âme et de l'identité distinctives des différentes cultures humaines.

Il y a la renaissance des particularismes culturels, l'activisme des minorités linguistiques, la recrudescence des nationalismes exacerbés et souvent revanchards ainsi que le réveil des majorités linguistiques. Cependant, la réalité des minorités et des majorités linguistiques est très mouvante et très complexe dans le temps et dans l'espace.

Enfin, il est souvent impératif de mettre un peu d'ordre linguistique et d'accorder ainsi la priorité à une ou à certaines langues, afin d'assurer un minimum de compréhensibilité linguistique dans les différents contextes territoriaux de la réalité immanente qu'est la tour de Babel.

La politique linguistique des États (politique d'aménagement ou de planification linguistique), ayant pour objectif la défense et la promotion d'une ou de certaines langues en vue d'en assurer la sécurité juridique, peut se traduire par des législations comprenant des droits, des obligations et des contraintes linguistiques créés à cette fin. L'ensemble de ces normes juridiques, dans un territoire politique donné, forme objectivement le droit linguistique, au singulier, droit accessoire, futuriste et métajuridique à la fois (dans la mesure où il touche des matières déjà visées par le droit public ou privé, où la langue, outil du droit, devient sujet et objet du droit et où il reconnaît le droit à la langue). Toutefois, une politique linguistique sans législation spécifiquement linguistique est tout à fait concevable en soi.

**IL N'Y A PAS DE
LANGUE UNIVERSELLE,
NATURELLE OU
ARTIFICIELLE.
PAR AILLEURS, PLUS
UNE LANGUE DEVIENT
INTERNATIONALE,
PLUS ELLE SE
FRAGMENTE ET MOINS
L'ÉQUATION LANGUE =
CULTURE PARTICULIÈRE
EST VRAIE.**

Les principes d'une législation linguistique

L'examen d'un nombre considérable de législations spécifiquement linguistiques de par le monde nous a permis de dégager les principes généraux suivants :

1. Le droit s'approprie en général ce qui est juridiquement définissable. Or, une langue n'est pas facilement définissable; elle est donc difficilement appropriable, juridiquement. Par exemple, quand un mot est-il ou n'est-il pas français, juridiquement ? Par ailleurs, l'expérience nous enseigne que les sanctions juridiques ne sont pas facilement applicables en matière linguistique. Voilà pourquoi le législateur linguistique est plutôt prudent et réticent en la matière, sauf lorsqu'il normalise exceptionnellement certains termes et certaines expressions techniques dans le but de leur donner une appartenance linguistique juridiquement contraignante. Qui plus est, il préfère l'expression, objective, de « langue d'usage » à celle, subjective, de « langue maternelle ». Il n'identifie pas explicitement les titulaires des droits et obligations linguistiques. Il ne dira pas subjectivement : « Les Français rédigent les contrats de travail en français », mais objectivement : « Les contrats de travail sont rédigés en français ».
2. Le législateur linguistique intervient soit pour protéger et promouvoir les majorités linguistiques (phénomène historique relativement nouveau), soit pour protéger et promouvoir les minorités linguistiques, généralement lorsqu'elles représentent un certain pourcentage de la population nationale (phénomène historique relativement constant). Il identifie rarement les minorités linguistiques et leur(s) langue(s), sauf les minorités linguistiques historiques. Il n'impose généralement pas une langue en particulier aux minorités linguistiques. Il laisse aux personnes concernées le droit de se rallier à la majorité ou à la minorité linguistique de leur choix, sauf lorsqu'une minorité linguistique historique constitue un pôle d'attraction culturelle on ne peut plus important.
3. Le législateur linguistique intervient surtout en matière de langue écrite, et rarement en matière de langue parlée, qui est le domaine par excellence de la liberté d'expression (sous réserve des contraintes sociales qui s'y appliquent, le cas échéant).
4. La plupart du temps, le législateur linguistique s'occupe de la quantité ou de la présence des langues (le *status* des sociolinguistes). Il ne s'attarde généralement pas à la qualité ou à la correction des langues, ni à leurs usages linguistiques (le *corpus* des sociolinguistes, l'« analogie » des Anciens, synonyme d'orthodoxie linguistique). La qualité d'une langue, surtout la syntaxe, « sentinelle de la langue », ou la grammaire (et non pas tellement le vocabulaire ou le lexique d'une langue, qui ne font pas nécessairement partie de son « génie »), est le royaume de l'école, des médias, de la persuasion et de l'exemple. De toute façon, on ne peut pas contrecarrer ce que les Anciens appelaient l'« anomalie » d'une langue, à savoir sa liberté et son esprit de créativité ainsi que son évolution. Le législateur linguistique, surtout s'il est d'inspiration démocratique et ne croit pas que la langue est une nouvelle religion, évite soigneusement les pièges de l'intégrisme et de la purification linguistiques.
5. Le législateur linguistique n'intervient, d'habitude, qu'en matière de forme (langue-médium) et non pas de contenu (langue-message). Les messages linguistiques sont généralement visés par des lois non spécifiquement linguistiques. Si un terme est relativement compréhensible dans une langue, peu importe qu'il soit « juste », « national » ou « étranger » linguistiquement, il fait partie intégrante de cette langue juridiquement. L'arrêt Peeters, du Tribunal de justice européen sur l'étiquetage, du 18 juin 1991, en matière de langue d'étiquetage sur les produits de consommation, est très clair à ce sujet. Si, par ailleurs, on croit qu'un terme ne fait pas partie intégrante d'une langue donnée, il faut démontrer qu'il a un sens quelconque dans une autre langue et qu'il est traduisible dans la langue particulière dont il est question. Enfin, tout ce qui est absolument ou relativement neutre ou artificiel linguistiquement échappe, bien entendu, à toute législation linguistique.
6. Les législations sur le statut des langues, essentiellement déclaratoires et symboliques, s'appellent *législations linguistiques structurelles* (exemple : le français est la langue officielle). Celles portant sur le statut et l'utilisation des langues, solennelles ou non

LE LÉGISLATEUR
LINGUISTIQUE
REND OBLIGATOIRE
L'UTILISATION D'UNE
OU DE CERTAINES
LANGUES, TOUT EN
PERMETTANT L'USAGE
D'AUTRES LANGUES.
IL INTERDIT, PUNIT
ET RÉCOMPENSE
RAREMENT,
JURIDIQUEMENT.

solennelles, se nomment *législations linguistiques fonctionnelles* (exemple : l'enseignement se donne en anglais).

7. Il y a une importante typologie des différentes catégories de législations linguistiques fonctionnelles, selon leur champ d'application et leurs fonctions. Les *législations linguistiques officielles* (en nombre croissant) s'appliquent seulement aux domaines de l'usage officiel des langues. Elles édictent qu'une ou que certaines langues sont des langues nationales ou officielles, et visent essentiellement les textes et documents dits officiels. Lorsqu'une langue en particulier est la seule langue nationale ou officielle, cela ne veut pas dire nécessairement qu'elle est en l'occurrence la seule langue commune ni qu'elle est la seule langue d'utilisation exclusive.

Les *législations linguistiques institutionnelles*, quant à elles, touchent au champ de l'usage non officiel des langues. Peu nombreuses, elles édictent qu'une ou que certaines langues sont ou doivent devenir « normales et habituelles », et visent essentiellement les textes et documents dits institutionnels, de nature généralement multilatérale.

Les *législations linguistiques standardisantes*, plutôt rares, régissent la standardisation officielle de certains termes et de certaines expressions techniques. Mais la très grande majorité des législations, appelées *législations linguistiques non standardisantes*, n'exercent pas d'action à ce chapitre.

Il existe des *législations linguistiques nommées*, qui identifient à leur façon une ou certaines langues, et d'autres qui ne le font pas (*législations linguistiques innommées*). Un nombre croissant de législations, appelées *législations linguistiques majoritaires*, protègent surtout ou seulement les majorités linguistiques et leurs langues. Celles, nombreuses, que l'on nomme *législations linguistiques minoritaires*, protègent surtout ou seulement les minorités linguistiques et leurs langues, particulièrement les minorités linguistiques historiques.

Il y a des législations sans véritables sanctions (*législations linguistiques déclaratoires* ou *non contraignantes*) et d'autres avec sanctions (*législations linguistiques exécutoires* ou *contraignantes*). Enfin, quelques législations, appelées *législations linguistiques libérales* ou *non discriminatoires*, reconnaissent explicite-

ment ou implicitement le droit à la langue, tandis que les *législations linguistiques non libérales* ou *discriminatoires* ne le font pas. Les législations qui remplissent entièrement ou partiellement les fonctions inhérentes à chaque catégorie sont nommées *législations linguistiques absolument* ou *relativement exhaustives*. Il y en a très peu. Les autres législations sont généralement non exhaustives.

8. Il y a des zones grises entre les différents domaines linguistiques. Ils ne sont pas tous d'égale importance. L'enseignement et les communications sont ceux qui importent le plus dans le cadre de toute politique linguistique d'envergure.
9. Le législateur linguistique rend obligatoire l'utilisation d'une ou de certaines langues, tout en permettant l'usage d'autres langues. Il interdit, punit et récompense rarement, juridiquement. Ce n'est pas un censeur ni un maître d'école. La grammaire linguistique (qui ne respecte pas toujours les usages linguistiques) est différente de la grammaire juridique (qui respecte généralement, sans solution de continuité, les us et coutumes). Le législateur linguistique applique, dans le champ de l'usage officiel des langues, tantôt le principe de personnalité (synonyme de multilinguisme, obligatoire ou facultatif, objectif ou subjectif, selon les cas et les circonstances), tantôt le principe de territorialité (synonyme d'unilinguisme), tantôt un principe mixte (qui participe de ces deux principes à la fois, selon les cas et les circonstances). Dans le champ de l'usage non officiel des langues, il applique habituellement le principe de personnalité ou le principe mixte, rarement celui de territorialité. Le cas échéant, il interdit des langues « hostiles » dans le champ de l'usage officiel, considéré le plus significatif ou le plus susceptible de contraintes rigoureuses. Il interdit rarement ou jamais des langues « hostiles » dans le champ de l'usage non officiel, perçu comme le moins significatif ou le moins susceptible de contraintes rigoureuses.
10. Peu de législations linguistiques reconnaissent ou consacrent explicitement le droit à la langue (le droit d'utiliser librement la langue de son choix) comme droit fondamental, et donc comme droit supérieur aux autres. Cependant,

LE DROIT D'EXIGER
DE COMPRENDRE,
D'ÊTRE COMPRIS
ET D'ÊTRE SERVI
LINGUISTIQUEMENT
EST LIMITÉ DE FAÇON
GÉNÉRALEMENT
RAISONNABLE, EN
TENANT COMPTE
DES CONTEXTES
CULTURELS
TERRITORIAUX ET DE LA
NATURE BILATÉRALE
OU MULTILATÉRALE
DES SITUATIONS
LINGUISTIQUES.

de très nombreux États reconnaissent la nature fondamentale de la liberté d'expression. Or, la Cour suprême du Canada (dans les affaires Devine et Ford du 15 décembre 1988), le Comité des droits de l'homme de l'ONU (dans l'affaire Québec du 31 mars 1993), ainsi que le Conseil constitutionnel français (dans sa récente décision en matière linguistique du 29 juillet 1994) ont déclaré que la liberté d'expression comprend en principe et implicitement le droit d'utiliser librement la langue de son choix, surtout dans certains domaines non officiels.

Le droit à la langue, droit fondamental implicite et accessoire inscrit dans la nature humaine, se doit d'être enchâssé davantage dans la loi, pour contrecarrer la toute-puissance dirigiste éventuellement inéquitable des États modernes en matière linguistique. Ce droit est essentiellement individuel dans la mesure où il devient, du point de vue juridique, implicitement ou explicitement accessoire ou explicitement principal. Il n'appartient qu'aux personnes physiques, ou morales le cas échéant, directement concernées par l'exercice de ce droit. Il est rarement collectif, sauf exception. Par ailleurs, le droit à la langue n'est pas absolu, particulièrement dans le champ de l'usage officiel des langues.

Un État n'est pas tenu de connaître toutes les langues de ses ressortissants, ni par surcroît celles des étrangers résidant sur son territoire et peut, à la rigueur, n'utiliser que sa ou ses langues nationales ou officielles ou certaines langues, sauf exception. En revanche, dans le champ de l'usage non officiel des langues, alors que le droit de s'exprimer et de communiquer dans n'importe quelle langue n'est pas limité en principe, le droit d'exiger de comprendre, d'être compris et d'être servi linguistiquement est limité de façon généralement raisonnable, en tenant compte des contextes culturels territoriaux et de la nature bilatérale ou multilatérale des situations linguistiques.

Une distinction s'impose entre les droits linguistiques universels (le droit à « la » langue), inspirés du principe de personnalité, qui sont forcément fondamentaux puisque permanents, et les droits linguistiques historiques à une ou à certaines langues identifiées et enracinées dans un territoire donné (le droit à « une » langue), éventuellement collectifs, inspirés du principe de territorialité, qui ne sont pas

nécessairement fondamentaux puisque non permanents. Les droits linguistiques historiques (qui peuvent coexister équitablement avec les droits linguistiques universels) comportent des privilèges parfois importants, surtout dans le champ de l'usage officiel des langues.

11. Les sanctions prévues en cas de non-respect des lois linguistiques exécutoires et contraignantes peuvent être pénales (amendes, emprisonnement) ou civiles (dommages-intérêts). Ces lois sont rarement d'ordre public (normes impératives ou prohibitives édictées dans l'intérêt suprême de la société ou des individus auxquelles on ne peut déroger par des conventions particulières), car les conséquences d'une loi d'ordre public (la nullité absolue plus particulièrement) sont trop rigoureuses en l'occurrence. En général, une loi linguistique vise à la fois une ou plusieurs langues (linguisation) et leurs locuteurs ou usagers (linguaphonisation). Une loi linguistique d'ordre public, édictée généralement en faveur d'une ou de certaines langues souvent majoritaires, et qui fait abstraction des locuteurs concernés, n'est en réalité respectée que s'il s'agit d'une loi de nature « officielle », sauf si la sanction prévue est la nullité relative, sanction moins redoutable que la nullité absolue.

12. Du point de vue du droit international, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966, entré en vigueur en 1976, consacre, à l'article 19, la liberté d'expression pour tous et, à l'article 27, le droit d'utiliser leur propre langue aux membres des minorités linguistiques. La récente *Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques*, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 21 février 1992, va plus loin que l'article 27 du Pacte. Par ailleurs, la distinction entre langues officielles et langues de travail est importante du point de vue international. Aux Nations Unies, par exemple, les langues officielles et de travail de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe, alors que les langues de travail de la Cour internationale de Justice, du Conseil de tutelle et du Secrétariat sont l'anglais et le français. ■

Pour une vie française en Amérique du Nord

MARIE-CHRISTINE BÉDARD*

Quand vous parlez avec M^{me} Esther Taillon, la directrice générale du Conseil de la vie française en Amérique (CFVA), et qu'elle vous énumère, sans prendre son souffle, la kyrielle des réalisations de l'organisme qu'elle dirige depuis trois ans, vous comprenez qu'il suffit d'un peu de moyens et de beaucoup de volonté pour faire de grandes choses. Le CVFA est sur le qui-vive depuis plus de cinquante ans, prêt à relever, à coup de rencontres et de solidarité renouvelée, le défi de toute atteinte à la survie de la langue de Molière en Amérique. Selon M^{me} Taillon, et c'est aussi la pensée dominante au Conseil, « la vie française en Amérique est en danger ». Cette association privée fondée en 1937, qui a pignon sur rue à Québec, joue les chiens de garde de la vie française en Amérique avec une vitalité remarquable.

Au commencement

Depuis le 1^{er} juillet 1937, date où le Conseil a été fondé par les milliers de représentants des francophones d'Amérique participant au Deuxième congrès de la langue française, l'organisme a gardé le même mandat : veiller à l'unité, à la promotion des francophones d'Amérique et à la promotion de tous les aspects de la vie française, incluant la défense des droits. « Il s'agit essentiellement, souligne M^{me} Taillon, d'un mandat de rapprochement des peuples francophones. »

Lors de sa fondation, le Conseil, qui s'appelait alors le Comité de la survivance, a fait œuvre de grand rassembleur. Son mandat était unique. Jusqu'aux années 1970, le CVFA a été l'organisme central de la sauvegarde du fait français en Amérique du Nord. Il a contribué à la

création de la plupart des organismes de promotion des intérêts des francophones sur ce continent. À l'aide des fructueuses campagnes du sou de la survivance durant lesquelles se sont dénouées les bourses des Canadiens français réunis sur les parvis d'église dans tout le Québec, le Conseil a financé le soutien des francophones hors Québec.

À la fin des années 1970, le Conseil a connu une période de déclin. Madame Taillon énumère plusieurs éléments pour expliquer ce creux qu'elle considère plutôt normal pour une association ayant l'âge du CVFA : le décès de M^{sr} Gosselin, le père fondateur du Conseil, la fondation de la Fédération des francophones hors Québec (aujourd'hui la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada) qui s'est détachée idéologiquement du Conseil, l'arrivée au pouvoir du Parti Québécois en 1976 et la création du Secrétariat permanent des peuples francophones, ainsi que le financement fédéral de plus en plus grand des francophones hors Québec.

Une étatisation nuisible

En temps que porte-parole du CVFA, Esther Taillon n'hésite pas à parler d'« étatisation nuisible ». Elle affirme avec désolation que les liens entre les Québécois et les francophones hors Québec se sont distendus depuis que le Québec, par



ESTHER TAILLON,
DIRECTRICE GÉNÉRALE
DU CONSEIL DE
LA VIE FRANÇAISE
EN AMÉRIQUE

le biais de plusieurs initiatives gouvernementales, est devenu le territoire du français en Amérique. Les relations entre les deux groupes se sont étatisées, donnant lieu à un changement de mentalité et de perception. « Les Franco-Manitobains se voient vraiment comme des Franco-Manitobains, les Acadiens comme des Acadiens; chacun a trouvé sa mentalité, explique M^{me} Taillon. Mais ce faisant, les liens avec le Québec sont devenus différents. Les Québécois sont perçus comme des gens qui ont la sécurité

* Marie-Christine Bédard est une journaliste et une chercheuse indépendante de Québec.

linguistique, les institutions et les moyens financiers assurant l'épanouissement de la vie française à l'intérieur de leurs frontières, alors que les francophones hors Québec en ont moins. Nous croyons, ajoute Esther Taillon, que c'est en étant unis que l'on parvient le mieux à survivre. »

À l'heure actuelle

Le Conseil déploie des efforts depuis quelques années pour renouer les liens entre les Québécois et les autres francophones d'Amérique. Dès la fermeture du Secrétariat permanent des peuples francophones en 1992, à la suite de compressions budgétaires, le CVFA a pris en main le rôle de liaison et de coordination des associations francophones d'Amérique du Nord. En mars 1994 avait lieu la Semaine de la francophonie. À cette occasion, le Conseil avait organisé une table de concertation qui réunissait 26 participants venus de tous les horizons (Amérique du Sud, États-Unis, France, Belgique, Canada). Le 21 mai 1994, le CVFA organisait, en collaboration avec la Chaire pour le développement de la recherche sur la culture d'expression française en Amérique du Nord de l'université Laval, une journée d'étude sur le thème de la solidarité par la culture et les communications.

En plus d'organiser plusieurs rencontres et activités culturelles, le Conseil publie depuis deux ans *Franco-Contact*, un bulletin d'information et de liaison, ainsi que le *Répertoire de la vie française en Amérique*, mis à jour annuellement depuis 1967. Le Conseil décerne annuellement le Prix Champlain d'une valeur de 1 500 \$ qui vise à favoriser la production littéraire chez les francophones vivant à l'extérieur du Québec, et la Bourse Lemieux (500 \$) destinée aux Franco-Américains désireux de poursuivre des études supérieures en français à des fins d'enseignement. Afin d'assurer la défense des droits des minorités francophones du Canada auprès des tribunaux, le Conseil a recours aux services d'un avocat spécialiste des lois sur les langues officielles. Membre du Conseil, cet avocat est fréquemment mandaté pour assurer le suivi des démarches légales de l'organisme.

Plusieurs projets commencent à se dessiner et témoignent des efforts constants du Conseil pour poser des actions concrètes en vue de rapprocher les francophones. Madame Taillon parle sous réserve, rien n'étant formel lors de l'entrevue, d'un projet de liaison par satellite des radios communautaires francophones (il y en a une douzaine au Canada et quelques autres aux États-Unis).

• • • • •

Le Conseil
déploie des efforts
depuis quelques années
pour renouer
les liens
entre les Québécois
et les autres
francophones d'Amérique.

La directrice du CVFA est enthousiaste. Depuis environ trois ans, de nouveaux projets voient le jour et le Conseil reprend du poil de la bête après avoir accusé un certain ralentissement dans les années 1980. Malgré un budget plus que modeste, 150 000 \$ par année — qui proviennent des revenus de la fondation du Conseil de la vie française en Amérique et de quelques subventions gouvernementales symboliques octroyées par le ministère du Patrimoine canadien et le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes du gouvernement du Québec —, le CVFA parvient à occuper une place grandissante sur la scène politique et socio-culturelle franco-américaine.

Des personnes-ressources

Le Conseil est composé de 28 membres actifs répartis principalement au Canada et en Nouvelle-Angleterre. Monsieur Paul Paré, établi à Manchester (New Hampshire), est le président du CVFA en plus d'être directeur de l'Association canado-américaine. Des membres dispersés aux quatre coins de

l'Amérique francophone et des moyens financiers modestes imposent un sens aigu de la coordination. C'est M^{me} Taillon, aidée d'une secrétaire, qui assure le bon fonctionnement de l'organisme.

Comme c'est le cas dans toutes les associations du genre, le succès repose sur la participation de personnes dévouées qui croient en ce qu'elles font et qui n'ont pas peur du travail. Esther Taillon est de celles-là. Le poste qu'elle occupe depuis trois ans lui apporte beaucoup de gratification, mais également des journées bien remplies.

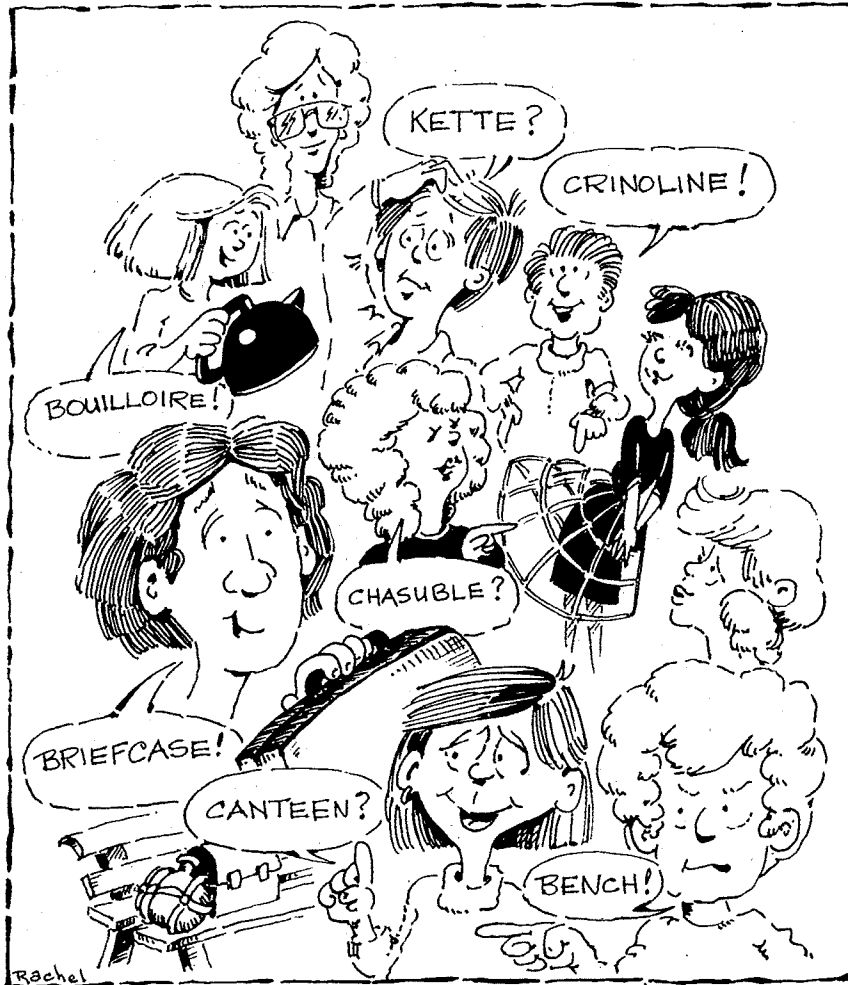
Quand on lui demande de quoi sont faites ses journées, M^{me} Taillon sourit : « Je n'ose pas le dire. Je fais de tout, de la photocopie aux réunions de concertation. Je n'ai pas le choix. » Quand elle a le temps et que le budget du Conseil le permet, elle visite les communautés francophones hors Québec à titre de porte-parole et histoire de mieux faire connaissance. Mais c'est très rare (puisque son travail ne l'a menée jusqu'à maintenant qu'à Ottawa et à Manchester). Sinon, ce sont des membres sur place qui assurent la représentation du Conseil. Esther Taillon se désolé de ne pas pouvoir voyager davantage : « J'aimerais avoir le pouls, mieux connaître les communautés francophones d'ailleurs; actuellement, je dois me contenter d'une connaissance théorique », explique-t-elle.

Quant à l'avenir de la vie française en Amérique, M^{me} Taillon est catégorique. On ne badine pas avec la langue, elle est menacée. « Paradoxalement, souligne-t-elle, le Conseil travaille à l'épanouissement du français et en même temps à sa survie. » Dans cette lutte au nivellement linguistique et culturel, M^{me} Taillon n'exclut pas les solutions draconiennes; elle penche pour la ligne pure et dure. Les dispositions récemment proposées par le gouvernement français pour protéger la langue (mise en vigueur de nouvelles lois et institution d'une « police de la langue »), ne la choquent pas le moins du monde. « Je ne trouve pas ça excessif. Il est malheureux de devoir prendre de telles mesures, mais c'est nécessaire, ne serait-ce que pour faire réfléchir les gens. » ■

L'éveil politique de la population acadienne au début des années 1960 a eu comme résultat l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* au Nouveau-Brunswick. Cette loi a donné lieu à l'implantation d'un réseau autonome d'éducation en français et à un régime de bilinguisme dans la plupart des secteurs de la fonction publique. En 1985, les jeunes du Nouveau-Brunswick ont généralement une meilleure connaissance du français que leurs prédécesseurs de 1963 et il en résulte une baisse importante de mots anglais inscrits sur l'ensemble des listes. La moyenne de mots anglais présents sur les listes en 1963 oscille entre 10 et 20 p. 100 selon le centre d'intérêt. Une génération plus tard, cette proportion se réduit à moins de

5 p. 100. La tendance vers la francisation du vocabulaire est particulièrement frappante dans le domaine scolaire et des objets associés à l'école, où l'équivalent français remplace systématiquement des mots anglais du genre *ball*, *bench*, *blackboard*, *bookcase*, *briefcase*, *brush*, *bulletin board*, *buzzer*, *canteen*, *eraser*, *loudspeaker*, *paper clip*, *pencil sharpener*, *ruler*, *scribbler*, etc. En effet, dans l'ensemble des régions à l'étude, les témoins ont inscrit moins de mots anglais lors de la deuxième enquête. Toutefois, les régions de la province où l'on retrouve le plus grand nombre de mots anglais sont aussi celles où les francophones forment une minorité.

Le vocabulaire des années 1960 se distingue par des différences régionales dans le choix des mots utilisés pour décrire un



même concept. Ainsi, selon la région, nous retrouvons *vestiaire*, *vestibule*, *portique* ou *tambour*; *passage*, *hall* ou *couloir*; *machine à laver*, *lessiveuse*, *moulin à laver* ou *baille à laver*; *bouillotte*, *bombe*, *coquemar* ou *kette*.

En 1985, les écoles publiques de la province sont dotées d'un système d'éducation uniforme et on y enseigne un vocabulaire plus normalisé. Les particularités régionales ci-haut mentionnées font place à l'utilisation universelle des mots *entrée*, *corridor*, *laveuse* et *bouilloire*.

La religion a longtemps joué un rôle très important dans la vie des Acadiens du Nouveau-Brunswick, notamment au chapitre de l'éducation où, jusqu'au début des années 1960, l'enseignement est assuré par des congrégations religieuses féminines et masculines. Cette influence

se manifeste dans la présence de nombreux exemples de mots appartenant au vocabulaire religieux chez les jeunes des années 1960 dont *crucifix*, *statue*, *image*, *croix*, *chasuble*, *étole*, *amict*, *surplis*, *lampion*, *âme*, *noviciat* et *réfectoire*. Une génération plus tard, ces mots sont complètement absents des listes à l'exception d'un seul, soit *pape-mobile*. Il est à noter que la présence de ce mot correspond à la visite du Pape au Nouveau-Brunswick.

Outre les domaines de l'éducation et de la laïcisation des structures, l'évolution de la société s'est fait sentir dans le vocabulaire appartenant à tous les domaines de la vie humaine et sociale. Les changements manifestés dans le vocabulaire entre les deux générations témoignent des transformations sociales

survenues à la suite de la modernisation et de l'essor technologique, de l'urbanisation, de l'information, des communications et de la mobilité des peuples.

En somme, les résultats de la recherche ont permis de constater que le vocabulaire est plus riche en 1985 qu'il l'était en 1963. Cet enrichissement se manifeste dans les quatre régions à l'étude. Le vocabulaire est plus uniforme et contient moins de mots anglais.

La recherche portant sur l'évaluation de la connaissance du vocabulaire a été menée auprès de 3 000 jeunes Acadiens. Elle permet de mesurer les différences entre les deux générations de témoins et les régions où ils habitent. Cette recherche ne permet pas, toutefois, d'évaluer l'usage du vocabulaire dans la vie quotidienne des gens. ■

Un défenseur de la liberté

ANDRÉE LACROIX*

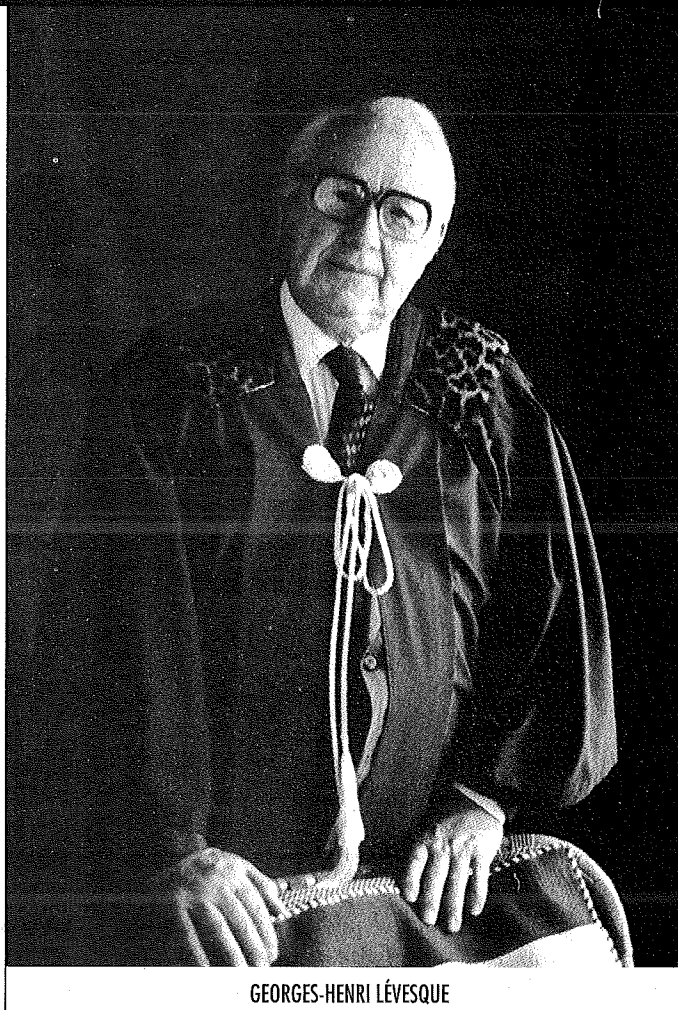
Pour se décrire en trois mots, Georges-Henri Lévesque utilise depuis longtemps l'expression « champ de bataille ». Pourquoi ? Probablement parce que sa franchise et son ouverture d'esprit lui ont valu d'être maintes fois attaqué par des politiciens et dénoncé par certains ecclésiastiques jusqu'à Rome... comme « hérétique » !

Cependant, le but de cet article n'est pas de faire état de ces luttes, mais plutôt de présenter certaines des grandes réalisations de cet homme qui, selon Pierre Elliott Trudeau, a accompli autant pour le Canada que Wilfrid Laurier¹.

Le père Lévesque et l'université Laval

Membre de l'ordre des dominicains, Georges-Henri Lévesque est né en 1903 à Roberval (Québec). En 1932, il obtient un diplôme supérieur en sciences sociales à l'Université catholique de Lille (en France). Il détient 13 doctorats honorifiques, attribués par différentes universités canadiennes. De plus, il a été nommé Compagnon de l'Ordre du Canada et Chevalier de l'Ordre national du Québec, et il a reçu d'autres décorations dont l'Ordre national des Mille Collines (Rwanda) et la Légion d'Honneur (France).

Après avoir enseigné la philosophie sociale à Ottawa de 1933 à 1938, le père Lévesque a créé à l'université Laval l'École de service social (devenue ensuite



GEORGES-HENRI LÉVESQUE

la faculté des Sciences sociales) où il a été professeur et doyen pendant dix ans. C'est là qu'allaient être formés à quelques exceptions près, les artisans les plus actifs de la fameuse Révolution tranquille.

Pierre Godin, dans *La Presse* du 22 juin 1985, avait cité le nom de certains de ces « enfants du père Lévesque » : Arthur Tremblay, père de la réforme de l'éducation; Claude Morin, grand chambellan de l'affirmation nationale et internationale du Québec; Michel Bélanger, ancien président de la Banque nationale du Canada et architecte de la nationalisation de l'électricité; André Marier,

planificateur, avec Jacques Parizeau, de la Caisse de dépôt; son frère Roger Marier, qui a fait passer le Québec de la charité catholique à l'assistance publique universelle; Jean Marchand, qui sera au cœur de tous les changements, en plus de construire le pouvoir syndical.

Le Québec n'a pas été la seule province à bénéficier de cette faculté, qui s'est toujours distinguée en raison de son culte de la recherche scientifique et de sa préoccupation pour l'engagement dans l'action. De nombreux étudiants québécois sont devenus fonctionnaires fédéraux et d'autres, originaires d'autres provinces, y sont retournés pour faire profiter leurs concitoyens de la formation unique qu'ils avaient acquise.

« Louis J. Robichaud, ancien premier ministre du Nouveau-Brunswick, a été l'un de mes étudiants », de dire fièrement le père Lévesque. « De plus, il y a eu Adélarde Savoie, ancien recteur de l'Université de Moncton et le père Clément Cormier, un Acadien de Sainte-Croix qui a fondé cette université. »

La réputation de la faculté a franchi les frontières du Québec. Dès 1944, Everett C. Hughes, de l'université de Chicago, applaudissait au « mariage entre des mouvements sociaux et des sciences sociales » qu'on y trouvait. En 1985, John Meisel, professeur à l'université Queen's de Kingston (Ontario), proposait cette faculté comme modèle. L'Université de Salamanque (Espagne), l'Université de Caracas (Venezuela) et, plus près de nous, l'Université de Moncton, possèdent toutes une faculté de sciences sociales inspirée

* Andrée Lacroix est rédactrice-réviseuse à la Direction des communications du Commissariat aux langues officielles.

de celle du père Lévesque. Ce dernier a d'ailleurs participé à leur formation.

La Commission « Massey-Lévesque »

Un jour, le premier ministre Louis Saint-Laurent téléphone au père Lévesque pour lui demander de faire partie de sa Commission royale d'enquête sur les arts, les lettres et les sciences (présidée par Vincent Massey, qui allait ensuite devenir gouverneur général).

Les premières rencontres de la Commission — qui comprend deux francophones et trois anglophones — se déroulent à Ottawa, au Château Laurier. Au début, le père Lévesque, sa journée terminée, retourne à la résidence locale

bonne entente puisque, tout en continuant à exercer leurs fonctions habituelles, ils ont dû digérer 462 mémoires et se rendre dans 16 grandes villes des 10 provinces canadiennes pour écouter les conseils et les revendications des principaux intéressés. Ce travail de titan, amorcé en 1949, fut néanmoins terminé en 1951.

Bien que Georges-Henri Lévesque ait d'abord eu l'intention d'être un porte-parole des intérêts du Québec, il n'a jamais oublié les francophones des autres provinces.

« Lors de la première réunion de la Commission, j'ai demandé que dans le rapport final, on parle du caractère bilingue du pays, *from coast to coast* », précise-t-il.

Les autres membres de la Commission ont tous été favorables à cette requête. De plus, pour la première fois, la Commission a demandé que Radio-Canada — qui diffusait ses émissions en français seulement au Québec — les diffuse d'un océan à l'autre.

La plus grande réalisation de la Commission Massey-Lévesque fut sans contredit la formation du Conseil des arts du Canada, organisme entièrement bilingue qui, dès 1957, donna un essor sans précédent à la culture canadienne. Aujourd'hui cet organisme subventionne, entre autres, 197 compagnies de théâtre, en plus de venir en aide à 184 maisons d'édition et 80 musées et galeries d'art à but non lucratif (lire le 35^e rapport annuel du Conseil).

Après cette période où Georges-Henri Lévesque allait se sentir plus près du reste du Canada, il a voyagé dans de nombreux pays pour y donner, notamment, des conférences sur l'éducation des adultes et faire une enquête sur la télévision.

La maison Montmorency

C'est cet homme de plus en plus assoiffé d'une culture sans frontières qui allait ouvrir la regrettée maison Montmorency.

Ce monument historique, qui devait servir de résidence aux dominicains, ainsi que de centre de congrès et de réunions (œcuméniques et autres), était situé en haut des chutes Montmorency, là où les Français et les Britanniques se sont

affrontés une première fois le 31 juillet 1759.

« À l'origine, l'hôtel Kent installé sur ce terrain avait d'abord été la résidence du duc de Kent, le premier gouverneur de Québec. Ce bâtiment, ainsi que les terrains des deux côtés de la chute, étaient à vendre. Nous avons réussi à tout acheter pour seulement 250 000 \$! Évidemment, il a fallu effectuer des rénovations coûteuses pour que le bâtiment devienne habitable l'hiver comme l'été », raconte le père Lévesque.

Aussi, dans ses *Souvenances*, il nous rappelle qu'à partir de 1955, année où il a été nommé supérieur de la maison Montmorency, il n'a jamais tant quêté.

Bien que Georges-Henri Lévesque ait d'abord eu l'intention d'être un porte-parole des intérêts du Québec, il n'a jamais oublié les francophones des autres provinces.

La plus grande réalisation de la Commission Massey-Lévesque fut, sans contredit, la formation du Conseil des arts du Canada.

« En tout, plus de cinquante ans de mendicité pour des œuvres intellectuelles, sociales et religieuses. Je devrais ainsi mériter, un jour, un énième doctorat, ces quêtes³ ! »

Durant seulement quatre de ses dix-neuf années d'existence, soit de 1955 à 1959, la maison Montmorency a accueilli les participants à 214 réunions et congrès, dont 17 d'envergure nationale (et parmi ceux-ci, ceux de la Fédération des collèges classiques).

Parmi les événements les plus remarquables, citons aussi : la première réunion des poètes modernes canadiens, la rencontre internationale du MUNDO (mouvement universitaire des ondes), ainsi que le premier symposium québécois sur la démocratie, avec le

des dominicains. Cependant, remarquant que certaines discussions se poursuivent le soir, il obtient de ses supérieurs l'autorisation de demeurer avec ses collègues au château Laurier.

Comme il le confie dans ses *Souvenances*, « Cette vie ensemble nous fit apprécier à la longue un autre très précieux avantage : nous avons fini par former une sorte de famille unie et heureuse. Qui ne voit alors l'influence de cette relation sur notre travail, où la collaboration en était facilitée d'autant, où nous respirions la joie de nous retrouver au travail ou à la détente, où je me sentais mieux compris et respecté dans mes préoccupations de francophone² ? »

En effet, les membres de la Commission allaient avoir besoin de ce climat de

père Jacques Cousineau, Claude Ryan, Alfred Rouleau et Léon Dion. Et il y eut également de nombreuses réunions politiques attirant des membres de tous les partis.

Malheureusement, en 1974, faute d'argent, les dominicains ont dû vendre la maison Montmorency au gouvernement québécois. Elle fut donc sauvée jusqu'en 1993, année où un incendie l'a tragiquement rasée. Cependant, des travaux visant à reconstruire la résidence originelle, celle du duc de Kent, ont été entrepris.

L'Université nationale du Rwanda

En 1963, une autre grande mission attendait Georges-Henri Lévesque. Avec seulement 54 000 \$ du gouvernement canadien et un prêt de 200 000 \$ des dominicains, il accepta de se rendre au Rwanda pour y fonder une université.

Cette aide, modeste au départ, n'allait pas tarder à s'accroître. En effet, des fonds additionnels ont été versés par le Conseil des arts et l'Agence canadienne de développement international.

« C'est un des bons coups du gouvernement canadien », affirme Georges-Henri Lévesque, qui a été recteur de l'Université. « C'est lui qui a fait construire tout le complexe universitaire. »

Comme le Rwanda venait d'obtenir son indépendance, le président Kayibanda souhaitait développer son pays en ouvrant une institution qui comprendrait une école de pédagogie, ainsi que des facultés de sciences sociales, de médecine et de sciences.

Le Canada s'est chargé de l'école de pédagogie, des sciences sociales et des sciences. Les premières années, une centaine de Canadiens sont venus y travailler comme professeurs, comme administrateurs ou même comme ouvriers. Et la population canadienne n'est pas demeurée en reste, envoyant régulièrement des dons à l'Association Canada-Rwanda fondée par M. Pierre Valcourt. C'est pourquoi, comme le soutient Georges-Henri Lévesque, les Canadiens sont très bien vus par la population rwandaise.

Mais comme le Canada ne pouvait se charger en plus de la faculté de médecine, le père Lévesque a convaincu l'Université de Gand, en Belgique, de s'en occuper; la France, quant à elle, a pris en charge la faculté des Lettres. Puis, sollicités par le père Lévesque, les États-Unis, l'Angleterre et l'Allemagne ont tour à tour apporté leur soutien à cette population avide d'apprendre... et de communiquer.

En effet, les étudiants rwandais, qui parlaient déjà deux langues, la leur et le français, ont manifesté un jour le désir



Les premières années, une centaine de Canadiens sont venus travailler à l'Université nationale du Rwanda comme professeurs, comme administrateurs ou même comme ouvriers.

d'apprendre l'anglais. Et l'Université a répondu à leurs attentes.

« Ce souci d'apprendre plusieurs langues devrait servir d'exemple à plus d'un intellectuel québécois ou à ceux qui se cramponnent à leur unilinguisme⁴ », avait souligné le père Lévesque par le passé.

Vers les années 1970, les universités africaines ressentent le besoin de former une association et tiennent un congrès, durant lequel la question de la proportion de francophones et d'anglophones entraîne un sérieux débat. Le père Lévesque propose de former un petit comité qui cherchera une solution acceptable pour tous. Ce dernier dénouera cette impasse.

Ainsi, Georges-Henri Lévesque a continué de toutes les façons possibles à

rendre service au Rwanda, qu'il considère encore aujourd'hui comme sa seconde patrie. Son dévouement allait d'ailleurs être dûment récompensé.

« Vers la fin des années 1960, rappelle le père Lévesque, pendant la fête du pays qui réunissait environ 20 000 personnes, le président de la République a dit, durant son discours, "On a remis plusieurs décorations au père Lévesque, qui nous a donné notre cerveau — l'Université ! — mais ce n'est pas assez. Je voudrais lui donner quelque chose que nous n'avons jamais donné à personne. [...] Je voudrais qu'on l'appelle *Pater Patriae* (père de la patrie)." Il y a eu toute une salve d'applaudissements, les tambours se sont mis à rouler. Le président m'a pris par le bras pour m'amener sur le podium, à côté de lui. Le cœur a failli me manquer ! »

Des joies et des déchirements

Aujourd'hui, le père Lévesque essaie de goûter un repos bien mérité. Malheureusement, ce repos n'est pas toujours celui du cœur. En avril dernier, c'est empli de tristesse qu'il a célébré à Québec le 50^e anniversaire de son École de service social, car au Rwanda, certains de ses amis venaient d'être assassinés.

Avec le père Lévesque, souhaitons que s'effacent partout l'intolérance et le fanatisme qui empêchent les nations de s'enrichir culturellement, lorsqu'ils ne les mènent pas au bord du gouffre. ■

Notes :

1. Harbron, John, *This is Trudeau*, Longmans, 1968.
2. Lévesque, Georges-Henri, *Souvenances*, tome 2, Les éditions La Presse, 1986, p. 242.
3. *Ibid.*, tome 3, Les éditions La Presse, 1986, p. 30
4. *Ibid.*, tome 3, Les éditions La Presse, 1986, p. 310



LA VOIX DES JEUNES

Le 27 mai dernier, le Commissaire a donné une réception en l'honneur de la Canadian Parents for French, qui célèbre le dixième anniversaire de son Festival national d'art oratoire.

Cinquante étudiants, tous lauréats des concours locaux, provinciaux ou territoriaux, s'y sont rendus. *Langue et Société* a rencontré deux d'entre eux, soit **Jeff Embleton** de Fredericton (Nouveau-Brunswick) et **Nicole Montpetit** de Pickering (Ontario), pour leur poser quelques questions.



JAN FINLAY, PRÉSIDENTE NATIONALE DE LA CPF, ET VICTOR C. GOLDBLOOM, COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES

L **et** **S**

Parle-nous de ton voyage à Ottawa, de ce que tu as vécu, des personnes que tu as rencontrées, etc.

Jeff Embleton : Il m'est difficile de vous en parler longuement puisque ce voyage n'a duré que deux jours. Mais chose certaine, il y avait longtemps que je ne m'étais autant amusé. Même si c'était mon troisième séjour à Ottawa, j'ai pu participer à des visites spéciales que je n'aurais jamais faites autrement. J'ai eu le grand plaisir de rencontrer M. Gilbert Parent, le Président de la Chambre des communes. J'ai visité son bureau et dîné sur la colline parlementaire, ce qui est normalement interdit aux touristes. J'ai aussi fait une magnifique croisière sur l'Outaouais. Le voyage en avion a été particulièrement excitant étant donné qu'il s'agissait seulement de mon deuxième vol. La vue était spectaculaire et la nourriture étonnamment bonne. Mais, je dois dire que les gens que j'ai rencontrés m'ont procuré encore plus de joie que les lieux que j'ai visités. Tous étaient très ouverts, amicaux et accueillants. Et comme ce n'était pas une compétition, les activités se sont déroulées sans le moindre stress — à tout le moins pour moi. J'ai fait la connaissance d'au moins une douzaine de personnes que je peux maintenant considérer comme des amis proches. Si l'un d'eux lit ce texte, je lui fais mes excuses pour ne pas avoir écrit plus tôt, mais je donnerai de mes nouvelles bientôt !

L **et** **S**

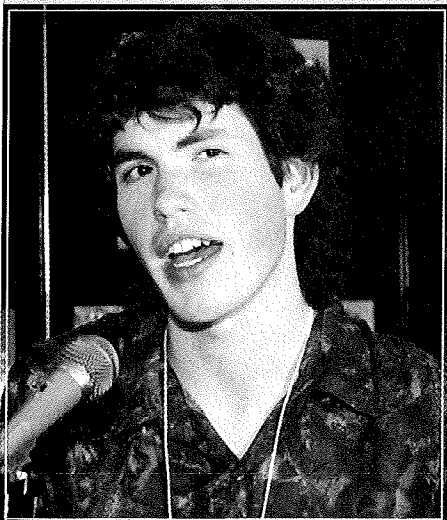
Comment l'apprentissage d'une deuxième langue a-t-il influencé le cours de ta vie jusqu'à maintenant ?

J.E. : L'avantage le plus évident est que cela ouvre de nouvelles voies de communication. Grâce au programme d'immersion en français, j'ai pu apprécier la musique et la télévision d'expression française et, en tant que Néo-Brunswickois, j'ai appris l'histoire et la culture acadiennes. D'une certaine façon, cela a renforcé mon sentiment d'être Canadien. Maintenant que je suis bilingue, je peux parler aux francophones comme aux anglophones et je crois pouvoir mieux comprendre le point de vue de chacun, ce qui est particulièrement utile à l'heure où l'on parle de la dislocation du pays.

L **et** **S**

A-t-on le trac lorsqu'on présente une allocution devant un jury ? Et si oui, comment surmontes-tu ta nervosité ?

J.E. : J'ai toujours pensé qu'on ne peut prononcer un discours sans éprouver une certaine nervosité, qu'il y ait un jury ou non. Avec l'expérience, la plupart des gens réussissent à surmonter ce trac et cela devient presque une seconde nature. Mon problème face aux juges est d'avoir tendance à m'adresser à eux en oubliant le reste de l'auditoire. Même si je ne le recommande pas, je crois normal dans les circonstances de vouloir s'assurer de faire bonne impression sur ceux qui nous



JEFF EMBLETON

Photos : Photolux

jugent. Mais on peut aussi faire l'erreur de fixer son attention sur une partie seulement de l'auditoire et perdre ainsi sa concentration. Les orateurs essaient généralement de produire un certain effet sur le public et vérifient constamment s'ils ont atteint leur but. L'un des trucs les plus efficaces que j'utilise est d'oublier totalement l'auditoire auquel je m'adresse. Cela demande une grande concentration, ce qui est à mes yeux la clé de tout bon discours. Si vous concentrez toute votre attention sur ce que vous dites et ce que vous faites, vous devriez presque toujours exceller.



Selon toi, les Canadiens se connaissent-ils bien ?

J.E. : Honnêtement, je ne sais pas si on peut répondre à cette question de façon catégorique. La plupart des contacts que j'ai eus avec des gens de tout le pays se sont faits entre jeunes. J'ai découvert que, fondamentalement, nous visons tous les mêmes objectifs de bonheur et de réussite. Il y a bien quelques petites différences culturelles, mais rien qui devrait provoquer un fracassant « choc de cultures ». Même si les jeunes du pays semblent assez bien se comprendre, je trouve que le Canada reste très régionaliste, de sorte que les provinces, dotées du pouvoir de véritables petites nations, surveillent de très près leurs intérêts. Je ne suis pas sûr que ces divergences de vue soient toujours très appréciées. En raison de notre système de représentation populaire, plusieurs estiment que les provinces plus grandes et plus riches tentent d'infléchir la législation en leur faveur. Je ne suis pas expert en politique et je n'ai ni le désir ni les connaissances nécessaires pour instaurer une réforme politique, mais je crois que tant que nous n'arriverons pas à une entente globale — ce qui pourrait ne jamais se produire sans vrais changements politiques —, nous échouerons dans notre tentative de nous comprendre totalement.



Quels sont tes espoirs, tes inquiétudes ?

J.E. : Ma plus grande crainte concerne l'avenir. À cette étape-ci de ma vie, je

n'ai encore aucun plan de carrière bien arrêté et j'ignore absolument ce que le marché du travail me réserve. Mais il s'agit moins d'une crainte que d'une certaine anxiété. Je suis quelqu'un qui se lasse rapidement des choses et je n'ai aucune envie de planifier ma vie en fonction d'une carrière qui risque d'absorber moins que la moitié de mon existence. Pour le moment, j'essaie simplement de garder les yeux ouverts pour saisir toutes les occasions qui peuvent se présenter. Tout ce que je veux vraiment, c'est le bonheur et la sécurité, et j'entends vivre ma vie le plus intensément possible, quels que soient les moyens à ma disposition.



Quel thème as-tu choisi pour ton allocution lors du concours ?

J.E. : J'ai choisi de parler de l'emploi à temps partiel que j'ai eu.



Pourquoi as-tu choisi ce thème ?

J.E. : J'aime faire des discours divertissants mais dont le sujet est d'actualité. En quête d'un sujet, je savais que je manquerais de temps pour faire des recherches poussées et qu'il me fallait choisir un thème tiré de ma propre expérience. L'idée de parler de mon emploi m'a semblé bonne, surtout qu'elle répondait aux deux critères que j'ai mentionnés. J'avais des dizaines d'anecdotes amusantes à raconter sur mon été, pendant lequel j'ai appris une leçon sur l'importance de ne pas juger les gens d'après les choix qu'ils ont dû faire dans la vie. Comme j'avais une idée très précise de ce que je voulais raconter et une bonne matière de départ, j'ai trouvé très facile et très agréable de rédiger mon discours.



Quelle contribution veux-tu apporter à tes concitoyens au cours de ta vie ?

J.E. : Pour être honnête, aucune en particulier, mais quoi que je fasse, ce sera pour améliorer la société, aider les gens et, comme chrétien, honorer Dieu.

Je ne sais trop comment j'y arriverai puisque, comme je l'ai déjà dit, je n'ai encore dressé aucun plan précis pour le reste de ma vie. J'espère toutefois que je pourrai un jour voyager à l'étranger pour y enseigner l'anglais langue seconde.



Ta capacité de parler en public te servira-t-elle dans ta vie d'adulte sur les plans privé et professionnel ?

J.E. : Je crois que cela me donnera un atout très précieux parce que c'est une discipline liée à l'apprentissage de la communication. Pour bien se faire comprendre d'un collègue, d'un partenaire commercial ou encore d'un jury, pour transmettre avec précision des informations scientifiques et même pour vendre de la lessive, il faut maîtriser l'art de la communication. Pas étonnant que beaucoup d'employeurs soient à la recherche de bons communicateurs. Bref, cela m'aidera peut-être à trouver un emploi, quoique je ne puisse rien prédire étant donné l'incertitude actuelle du marché du travail.



Si tu avais un conseil à donner aux jeunes de ton âge en 1994, quel serait-il ?

J.E. : Il y a tant de choses que j'aimerais dire, mais je me limiterai à deux points majeurs. D'abord, il faut s'assurer de donner le meilleur de soi dans tout ce que l'on entreprend. Si on ne peut franchement consacrer 100 p. 100 de ses énergies à quelque chose, mieux vaut renoncer. Il faut définir clairement ses rêves et ses objectifs et se donner les moyens de les réaliser. J'admets qu'il me reste beaucoup à apprendre de ce côté, parce que cela demande de savoir « gérer » son temps, ce que je suis loin de maîtriser. Ensuite, et ça pourra sembler étrange, il ne faut pas prendre la vie trop au sérieux. Je ne préconise pas l'insouciance, je dis seulement qu'il faut garder une bonne attitude face à la vie et s'assurer de voir toutes choses dans leur contexte. En définitive, il ne

sert à rien de se lamenter sur le peu de temps qui nous est donné ici-bas, il faut savourer celui dont nous disposons et, surtout, l'apprécier pleinement.

(Traduit de l'anglais)



NICOLE MONTPETIT

L et S Parle-nous de ton voyage à Ottawa, de ce que tu as vécu, des personnes que tu as rencontrées, etc.

Nicole Montpetit : Je me suis bien amusée à Ottawa. J'y ai rencontré des gens qui venaient de tous les coins du pays. Je m'y suis fait de nombreux amis et amies, et certaines de ces amitiés dureront toujours, j'en suis sûre. Nous avons visité les édifices du Parlement et nous avons rencontré M. Parent, le Président de la Chambre des communes, qui nous a invités dans son bureau. Je me souviendrai toujours de cette rencontre. Je me suis sentie tellement fière quand il nous a dit que nous, les gens bilingues, nous créons des ponts entre les anglophones et les francophones.

L et S Comment l'apprentissage d'une deuxième langue a-t-il influencé le cours de ta vie jusqu'à maintenant ?

N. M. : L'apprentissage d'une deuxième langue m'a vraiment permis de constater jusqu'à quel point une autre langue peut être utile. En France, j'ai pu

communiquer efficacement. Et ma connaissance de la langue française m'a, sans aucun doute, aidée dans toutes mes communications. J'ai donc pris la décision de poursuivre mes études en français l'an prochain, à l'université.

L et S A-t-on le trac lorsqu'on présente une allocution devant un jury ? Et si oui, comment surmontes-tu ta nervosité ?

N. M. : Je fais des discours depuis six ans environ. J'ai donc appris à vivre avec la nervosité. J'ai un peu le trac quand je me présente devant un jury, mais ailleurs, non. Pas du tout. J'adore communiquer avec des groupes de gens et j'aime bien obtenir toute leur attention. J'ai acquis beaucoup de confiance en moi, ce qui m'aide beaucoup.

L et S Selon toi, les Canadiens se connaissent-ils bien ?

N. M. : Non, je crois que les Canadiens ne se connaissent pas du tout. Il y a tant de préjugés. Il me semble que, quand la communication se fait dans les deux langues officielles, le message est souvent mal traduit dans l'une des langues. Étant bilingue, je crois avoir l'esprit ouvert. Je peux voir les deux côtés de la médaille. C'est vraiment dommage que l'on ne se connaisse pas mieux.

L et S Quels sont tes espoirs, tes inquiétudes ?

N. M. : J'espère d'abord et avant tout que toutes ces opinions fausses qu'ont les Canadiens finiront par disparaître. Je crois que si une majorité importante de gens au Canada (75 à 100 p. 100) parlaient couramment l'anglais et le français, nous arriverions à mieux nous comprendre. Si tous les gens étaient bilingues, ils prendraient mieux conscience des avantages qu'offre le bilinguisme, sur les plans non seulement de l'emploi mais aussi de la communication (en voyage, par exemple). Ce qui m'inquiète le plus, ce sont les anglophones qui détestent les francophones et les francophones qui détestent les

anglophones. Ce sont des attitudes comme celles-là qui engendrent des disputes. Je regrette que l'on n'entende pas parler aussi souvent des rapports harmonieux entre les anglophones et les francophones, et de toutes ces personnes qui auront le cœur brisé si le Québec se sépare. Parce que, croyez-moi, il y en a beaucoup d'anglophones et de francophones qui s'aiment.

L et S Quel thème as-tu choisi pour ton allocution lors du concours ?

N. M. : Le thème de mon allocution pour le concours d'art oratoire était « Le pouvoir d'être un optimiste ».

L et S Pourquoi as-tu choisi ce thème ?

N. M. : J'ai choisi ce thème parce que je trouve que les gens ont des attitudes trop pessimistes. L'optimisme peut tout changer. Si nous voulons améliorer le monde, nous devons d'abord nous débarrasser de nos attitudes pessimistes. On cherche toujours le bonheur dans la vie, mais on dirait qu'on préfère se plaindre de tout ce qui va mal.

L et S Quelle contribution veux-tu apporter à tes concitoyens au cours de ta vie ?

N. M. : Je tiens absolument à ce que le programme d'immersion française soit maintenu. Si j'ai des enfants un jour, je veux qu'ils puissent profiter de ce fantastique programme. Je veux que tous les gens prennent conscience des avantages qu'offre le bilinguisme. Je veux les convaincre des merveilles du bilinguisme.

L et S Ta capacité de parler en public te servira-t-elle dans ta vie d'adulte sur les plans privé et professionnel ?

N. M. : Je veux devenir psychologue — bilingue, bien sûr ! —, et je serai donc nécessairement appelée à parler aux gens. Auparavant, je n'avais pas suffisamment confiance en moi pour parler en public,

mais maintenant je sais que je peux le faire. Je considère que la capacité de s'exprimer en public est un élément essentiel dans la vie. Je connais beaucoup trop de personnes qui ont peur de parler en public. Moi, j'adore ça et je ne suis vraiment pas timide. Et je crois que, grâce à cette capacité, j'arriverai toujours à bien communiquer les messages que je voudrai transmettre.

L et S Si tu avais un conseil à donner aux jeunes de ton âge, quel serait-il ?

N. M. : J'aimerais dire aux jeunes de mon âge qu'il n'est jamais trop tard pour apprendre une deuxième, une troisième et même une quatrième langue. Les résultats en valent la peine. Et j'ajouterais que, dans la vie privée tout autant que professionnelle, il faut toujours chercher à voir les deux côtés de la médaille, à comprendre tous les aspects d'un problème ou d'un conflit. Il n'y a rien de pire que ces gens qui présentent des arguments sans s'être d'abord bien renseignés.

L et S Aimerais-tu ajouter quelque chose avant de terminer ?

N. M. : Oui. Je tiens à remercier les personnes et les institutions qui m'ont offert l'occasion de devenir bilingue. Je suis maintenant bilingue et j'ai confiance en moi. Il s'agit là de deux qualités que je conserverai toujours, que l'on ne pourra jamais m'enlever. On pourra toujours me priver de mes biens matériels, mais on n'arrivera jamais à m'enlever ni ma confiance en moi ni mes connaissances. Je remercie enfin Canadian Parents for French, qui, grâce à son concours d'art oratoire, m'a permis d'acquérir la confiance nécessaire pour parler en public. Je termine vous en rappelant que si nous éliminons le pessimisme, si nous modifions nos attitudes, nous changerons le monde. ■

Évelyne Billey-Lichon, PREMIÈRE ENSEIGNANTE

en immersion au Canada

ANDRÉE LACROIX



ÉVELYNE BILLEY-LICHON

C'est en 1965, dans la ville de Saint-Lambert (Québec), qu'est né l'enseignement en immersion française. Après avoir mené un combat de deux ans (1963-1965), les Parents de Saint-Lambert pour l'éducation bilingue obtenaient de l'ancienne commission scolaire Chambly-County qu'elle fasse l'essai d'une première classe d'immersion.

Le plus difficile avait été de faire comprendre aux commissaires que l'immersion ne nuit pas à l'acquisition des compétences en anglais. Pour y arriver, il a fallu, entre autres, les témoignages de spécialistes en linguistique, ainsi que l'opinion favorable à l'immersion du célèbre neurochirurgien montréalais Wilder Penfield et du psychologue de l'université McGill, E. Anisfeld.

La publication du rapport *Considerations Regarding a Bilingual School Curriculum in St. Lambert*, qui a vu le jour grâce aux efforts soutenus de M^{mes} Muriel Parkes, Valerie Neales et Olga Melikoff, a également contribué à donner au concept d'immersion la crédibilité nécessaire pour mettre en place le programme dans le cadre duquel M^{me} Évelyne Billey-Lichon allait travailler.

Un professeur sur mesure

La jeune femme avait enseigné quatre années en France avant de venir vivre à Pointe-aux-Trembles (Québec), en 1961. À son arrivée, elle possédait déjà toutes les qualités (et une lacune ?) alors jugées nécessaires pour donner des cours d'immersion : un excellent français oral, de l'expérience en enseignement... et une ignorance presque totale de la langue anglaise.

« Je soupçonne les gens de m'avoir embauchée parce que mon anglais était très limité. Les parents de mes futurs élèves ne voulaient pas qu'on traduise les mots aux enfants et les commissaires d'école ont dû se dire qu'avec moi, il n'y avait pas beaucoup de risques que cela se produise », affirme-t-elle avec humour.

Au début, on lui a demandé de donner des cours d'arts plastiques en français le samedi matin à de jeunes anglophones

(1964-1965). Puis, l'année suivante, elle a enseigné la maternelle à l'école Margaret Pendlebury. Cette classe a été la première classe d'immersion française au Canada.

« La première classe d'immersion a été un vrai plaisir. Peut-être à cause de mon innocence dans toute cette histoire-là, les parents m'avaient dit : "Ne vous inquiétez pas si vous perdez la moitié de votre classe en cours de route, on sait que c'est expérimental et on n'est pas très sûrs que ça va marcher". Ça s'est déroulé très agréablement, personne n'a voulu lâcher quoi que ce soit. J'en garde un souvenir éblouissant ! »

Madame Billey-Lichon dit avoir enseigné aux enfants anglophones comme elle l'aurait fait dans une maternelle ordinaire. Les méthodes pédagogiques employées n'avaient rien de très spécial.

« Il fallait surtout faire preuve de gros bon sens et savoir inventer sur le tas », précise-t-elle.

Cependant, les parents croient qu'il y avait plus que du simple bon sens chez Évelyne Billey-Lichon. Madame Betty-Ann Saunders, l'une des premières personnes à se battre pour l'instauration d'un programme d'immersion, a déjà dit à son sujet : « Personne n'aurait pu faire un meilleur travail. Elle était absolument superbe ! »

Songeant sans doute à participer à l'expérience de l'immersion, de nombreuses personnes ont consulté l'enseignante.

« J'étais considérée comme une experte dans le domaine. Il faut dire que j'étais, comme on dit, une borgne au royaume des aveugles, étant la seule à l'époque à enseigner en immersion. »

À partir de 1966-1967, d'autres professeurs ont été embauchés afin qu'un nombre croissant de petits anglophones puissent bénéficier de l'immersion.

Tous les parents qui le souhaitaient pouvaient inscrire leurs enfants à ce type de cours. Ceux qui éprouvaient des difficultés d'apprentissage se débrouillaient comme ils le pouvaient et le professeur en faisait autant.

Les premières années de l'immersion représentent, pour M^{me} Billey-Lichon, la période « haute couture » de ce genre

L'ÉCOLE MARGARET PENDLEBURY
A ABRITÉ, EN 1965-1966,
LA PREMIÈRE MATERNELLE
D'IMMERSION FRANÇAISE DU CANADA.

d'enseignement et ce, pour les raisons suivantes : « On essayait de répondre "sur mesure" aux besoins des élèves; on était constamment à l'affût de ce qui pouvait améliorer notre type d'enseignement et, en plus, on avait une sorte de feu sacré qui était entretenu par le nombre incroyable de visiteurs qui venaient de différentes régions du Canada, des États-Unis ou d'autres pays pour observer nos classes. Il nous est déjà arrivé d'en recevoir 165 en une seule année ! »

L'immersion, qui avait suscité tant de controverse au début, n'a pas tardé à devenir très en vogue.

« À Saint-Lambert, par exemple, où les classes d'immersion n'ont jamais été obligatoires, le fait qu'une majorité de parents aient opté pour cette solution indiquait assez clairement que l'immersion s'était acquise une bonne réputation », de dire M^{me} Billey-Lichon.

Cette dernière a enseigné pendant six ans. Puis, en 1971, elle est devenue assistante pédagogique pour les classes d'immersion de toute la commission scolaire South Shore. De 1973 à 1981, elle a occupé le poste de directrice adjointe de l'école primaire Saint-Lambert. Ensuite, de 1981 à 1986, elle a été directrice adjointe de l'école Harold-Napper, à Brossard, école primaire qui accueille beaucoup de néo-Canadiens.

Pendant longtemps, M^{me} Billey-Lichon a aidé des enfants asiatiques à s'intégrer aux écoles québécoises, et certains membres de leurs familles sont devenus ses amis. Son intérêt envers les Asiatiques l'a même poussée, durant ses temps libres, à s'efforcer, avec l'une de ses amies, de faire sortir une famille de réfugiés cambodgiens d'un camp en Thaïlande, famille qu'elles ont ensuite parrainée pendant un an après son arrivée au Québec.



Vers le milieu des années 1980, Évelyne Billey-Lichon n'a plus eu qu'un souhait : terminer sa carrière en beauté en redevenant professeur. Son désir fut un ordre pour ses supérieurs, qui se sont fait un plaisir de lui confier, en 1986, une classe d'immersion de deuxième année. C'est en novembre 1993 qu'elle a pris sa retraite.

Ses recommandations

Madame Billey-Lichon souhaite surtout que l'on n'oublie pas l'importance des compétences de base pour exercer la profession d'enseignant en immersion.

Selon elle, il faut que le français soit la langue maternelle des professeurs embauchés ou sinon, qu'ils possèdent cette langue sur le bout des doigts.

« Malheureusement, j'ai déjà rencontré des professeurs d'immersion française qui ne parlaient pas un français compréhensible, souligne-t-elle. »

« Si le directeur des ressources humaines d'un établissement d'enseignement donné ne comprend pas bien le français, il devrait se faire accompagner par quelqu'un qui connaît bien cette langue lors de l'évaluation des candidats au poste de professeur d'immersion française. »

Un regard en arrière

Après vingt-huit ans consacrés à l'enseignement en immersion, Évelyne Billey-Lichon profite enfin de ses temps libres pour se livrer à des occupations très variées. Elle se dit très heureuse d'avoir fait carrière en immersion française au Québec. ■

L'immersion française



AU SEIN D'UNE FAMILLE

HENRIETTA VEERMAN*

Photos : Preston Yip Photo

POUR M^{ME} ANITA BELL-BOUVIER, LA ROUTE ÉTAIT TOUTE TRACÉE DÈS L'ENFANCE.

**« J'AI TOUJOURS SU QUE JE VOULAIS ENSEIGNER, DIT CETTE ENSEIGNANTE
À LA MATERNELLE, ET ENSEIGNER EN IMMERSION FRANÇAISE. »**

**ET COMMENT A-T-ELLE PU, À UN SI JEUNE ÂGE,
RÉSOUTRE L'UNE DES PLUS GRANDES QUESTIONS DE L'EXISTENCE ?**

« **M**on père est professeur, ma mère aussi et je savais m'y prendre avec les enfants », explique M^{me} Bell-Bouvier. Il était donc presque inévitable qu'elle soit un jour professeur.

Le choix du français langue seconde s'est fait tout naturellement par la suite. Franco-colombienne, Anita Bell-Bouvier a grandi en français à la maison. Ses parents sont franco-ontariens et elle était de la toute première classe du programme qu'elle enseigne aujourd'hui. « C'était le programme-pilote d'immersion française de l'année scolaire 1968-1969 », se souvient-elle.

Madame Bell-Bouvier peut compter sur vingt-cinq années d'histoire pour l'aider dans sa profession et sur une connaissance poussée des besoins de la plupart des élèves anglophones de l'école primaire Hillcrest de Coquitlam, en Colombie-Britannique. Après avoir suivi le programme d'immersion en français, elle s'est inscrite au baccalauréat à l'université Simon Fraser, avec le français comme spécialisation et l'éducation comme matière secondaire, obtenant ainsi l'équivalent d'un certificat en enseignement. Elle a pu s'inscrire directement en troisième année de français.

Anita Bell-Bouvier enseigne quotidiennement à deux classes de maternelle, l'une le matin et l'autre l'après-midi. Il n'y a aucune restriction autre que le nombre :

les classes doivent se limiter à 21 enfants, et elles sont habituellement pleines.

Les élèves de ce programme sont généralement très motivés à l'idée d'apprendre une seconde langue. « Les enfants sont très ouverts à l'apprentissage du français, d'affirmer la jeune enseignante. Très souvent, ils connaissent quelques mots de français grâce à des émissions comme *Sesame Street*. De même, les parents se montrent très enthousiastes. Ils veulent vraiment que leurs enfants apprennent leur langue seconde et plusieurs reconduisent leurs petits en voiture. » Certains parents font même une heure de route entre la maison et l'école, précise M^{me} Bell-Bouvier.

La plupart des élèves sont anglophones, bien que quelques-uns aient un parent francophone. Au départ, la plupart des enfants sont du même niveau, même s'il arrive assez souvent que des parents aient enseigné quelques mots de français parmi les plus courants. Chaque année débute avec l'introduction graduelle du français pour permettre aux enfants de s'adapter à une nouvelle langue et à une nouvelle école.

• • • • •
 •
 • **C**haque année
 • débute avec
 • **l'introduction graduelle**
 • **du français pour permettre**
 • **aux enfants de s'adapter**
 • **à une nouvelle langue.**

Jeune, Anita Bell-Bouvier avait acquis une compréhension toute personnelle de l'anxiété qui accompagne l'apprentissage d'une langue seconde en observant les anglophones de sa classe. Elle se souvient que le processus d'immersion leur était particulièrement difficile. Les enfants ne comprenaient pas pourquoi tout, soudainement, leur était présenté dans une autre langue. Elle utilise donc son expérience personnelle dans son enseignement.

* Henrietta Veerman est une pigiste qui vit à Ottawa.

•••••

À la fin de la septième année,
un élève en immersion
peut communiquer facilement
en français.

« Travailler à 100 p. 100 en français est trop angoissant pour eux, dit-elle. C'est pourquoi je traduis beaucoup au début de l'année scolaire. Je répète en anglais ce que je dis en français. »

Sa méthode semble donner d'excellents résultats. La confiance remplace rapidement la nervosité. Dès le mois de novembre, l'enseignante s'exprime uniquement en français. Et tous les élèves de la classe la comprennent facilement.

Une matinée typique commence par une conversation sur le temps qu'il fait et la journée de la semaine, puis on poursuit avec un peu de travail sur les nombres. Anita Bell-Bouvier ajoute de nouveaux mots de vocabulaire en traitant de nouveaux thèmes ou d'événements comme les vacances, les moyens de transport ou divers métiers.

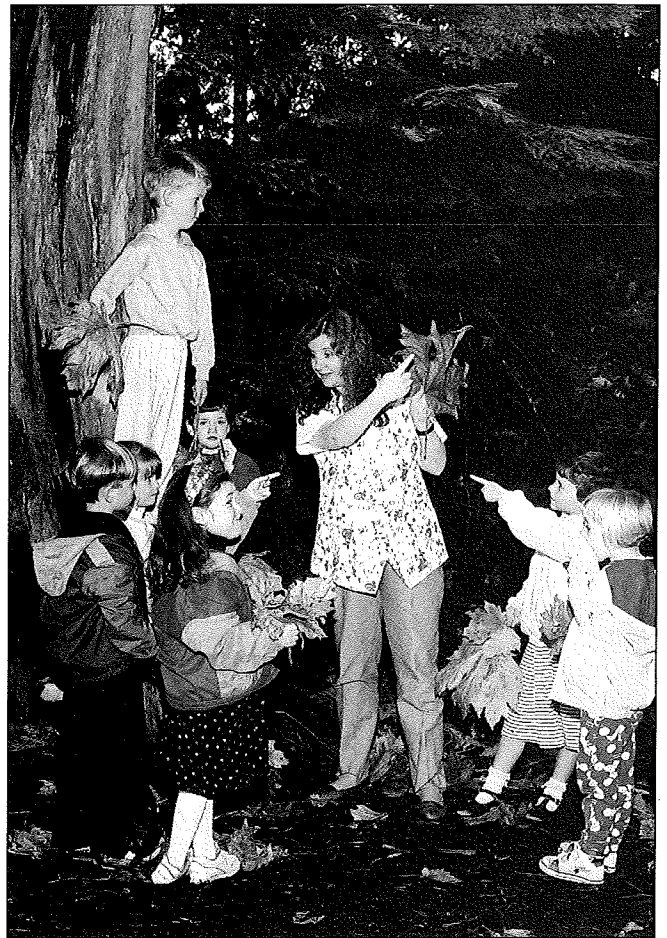
Travaux artistiques, chants et histoires comptent aussi parmi les instruments pédagogiques de M^{me} Bell-Bouvier, tout

comme cette petite touche spéciale qu'est son attitude chaleureuse et maternelle.

« En général, l'enseignement est un métier difficile », dit Anita Bell-Bouvier en parlant un peu à regret de la marmaille remuante à qui elle fait la classe, « et il faut énormément d'énergie pour enseigner à la maternelle. Mais j'essaie autant que possible d'avoir du plaisir en classe. »

Elle cherche à faire en sorte qu'à la fin de l'année, chaque enfant puisse dire une phrase comme « Est-ce que je peux jouer avec les blocs ». D'ailleurs, les enfants en arrivent assez tôt à former des phrases simples comme « Puis-je aller aux toilettes ».

« La plupart des échanges pendant les jeux libres se font en anglais mais, dès la fin de la première année, c'est en français que ça se passe », explique Anita Bell-Bouvier.



L'enseignement est donné en français jusqu'à la troisième année, lorsque le premier cours en anglais est introduit. De la quatrième à la septième année, il est donné dans une proportion de 60 p. 100 en français et de 40 p. 100 en anglais. L'anglais des enfants n'en souffre aucunement, soutient avec fermeté l'enseignante. L'orthographe pose quelquefois problème entre la troisième et la cinquième année, après l'entrée de l'anglais, mais la situation se résout d'elle-même. À la fin de la septième année, un élève en immersion peut communiquer facilement en français.

Beaucoup d'élèves poursuivent leur immersion française au secondaire, et même à l'université où ils étudient le français. Nombre d'entre eux songent d'ailleurs à devenir professeur en immersion française — tout comme leur enseignante de la maternelle. ■

(Traduit de l'anglais)



Le défi de la salle de classe

HENRIETTA VEERMAN



JESSE HUNTER

C'EST L'ATTRAIT QU'EXERCE SUR LUI LE DÉFI DE LA SALLE DE CLASSE QUI MAINTIENT M. JESSE HUNTER À SON POSTE. DEPUIS SIX ANS PROFESSEUR À LA ENGLISH LANGUAGE SCHOOL DE L'UNIVERSITÉ BISHOP'S À LENNOXVILLE, AU QUÉBEC, IL PARLE DE L'ENSEIGNEMENT COMME D'UNE OCCASION D'OCCUPER LE DEVANT DE LA SCÈNE ET DE FAIRE DES BLAGUES.

Mais sa formation universitaire vient démentir ces propos : il prépare un doctorat à l'université McGill et détient une maîtrise de linguistique appliquée de l'université Concordia. Son expérience de travail — il a enseigné l'anglais aux immigrants (au Willis Business College), au Japon et à Concordia — témoigne aussi pleinement de son engagement et de la solidité de sa vocation.

Ayant lui-même appris deux autres langues (le français et le japonais), M. Hunter était tout désigné pour remplir les fonctions de professeur et de directeur des études qu'il occupe à Bishop's. Sous la direction éclairée de M^{me} Maria Bandrauk, la English Language School ouvre généralement ses portes six semaines par année — en mai et en juin —, attirant le maximum de 200 étudiants qu'elle peut accueillir. L'unique critère d'entrée est d'avoir dix-huit ans ou

plus. Fermement déterminés à apprendre leur langue seconde, la plupart des étudiants sont des francophones qui terminent le cégep ou commencent l'université.

Depuis quelques années, les étudiants ont vraiment modifié leur attitude, observe Jesse Hunter. On parle de l'indolence de la génération X, mais nos étudiants sont sérieux, nettement plus exigeants et très studieux. Il font beaucoup moins la fête qu'avant. »

La English Language School et son directeur des études s'efforcent de répondre aux besoins des étudiants. Les recherches qu'effectue M. Hunter pour son doctorat lui servent à porter un regard « filtré » sur le déroulement des classes de langue seconde. Sa thèse, qu'il espère pouvoir terminer avant la fin de l'année, a pour sujet les conséquences de la « réalité virtuelle » sur la communication.

« La plupart des gens ont de la réalité virtuelle l'image d'une personne munie d'un casque et d'un gant pour la commande des fonctions, explique Jesse Hunter, alors qu'elle consiste essentiellement à simuler un monde par la voie du discours. J'étudie ce qu'elle nous a enseigné au sujet de ce que nous savons et possédons déjà. »

Les classes de langue seconde forment l'un de ces mondes simulés, en l'occurrence celui de la langue et de la culture, le discours étant fourni par les professeurs. Car à Bishop's, le contenu et l'orientation des cours sont vraiment établis en équipe. Selon M. Hunter, une grande partie du mérite en revient à la directrice, Maria Bandrauk, qui favorise un enseignement de la langue mêlant communication et structure traditionnelle.

« Notre programme, qui mobilise les étudiants le jour comme le soir pour leur donner l'occasion de mettre en pratique ce qu'ils apprennent, enseigne la structure de la langue sans en faire une fin en soi », précise le professeur d'anglais.

Une journée type comprend cinq heures de classe et une période d'activité. Le temps en classe est réparti entre la lecture et l'enseignement traditionnel de la grammaire, Jesse Hunter recourant à différents jeux pour alléger l'apprentissage. Il met par exemple des phrases à l'encan, les étudiants devant miser sur celles qu'ils croient pouvoir corriger. Il monte des dossiers sur des sujets d'actualité comme le contrôle des armes à feu pour capter leur intérêt et délier les langues. Il utilise aussi la méthode du casse-tête : les étudiants reçoivent différents extraits d'un texte qu'il leur faut lire, avant de le rétablir le lendemain dans sa forme originale. Après une soirée au cinéma, ils pourront faire la critique du film ou, s'ils lisent un livre pendant la session, le résumer devant la classe. Le soir,

les activités se partagent entre cinéma, ateliers, casino, spectacles d'humour et danse. Les week-ends, on pourra visiter les villes anglophones voisines de Knowlton, Orford et Stowe, au Vermont.



Dès le début,
les étudiants
signent un contrat
stipulant qu'ils parleront
uniquement en anglais.

À Bishop's, en 1994, non seulement M. Hunter a-t-il été nommé directeur des études, mais l'équipe pédagogique s'est aussi réunie pour débattre des nouveaux objectifs de l'établissement.

La nouvelle démarche adoptée met notamment l'accent sur le lien à faire entre l'enseignement en classe et les activités extérieures. Par exemple, dans la semaine précédant un séjour à Stowe, Jesse Hunter a organisé une séance de remue-méninges pour comparer les stratégies de marketing d'entreprises comme Ben and Jerry's et Benetton. Sur place, les étudiants ont visité des commerces pour mener à bien leur étude, tissant des liens avec les gens de l'endroit.

« Pour faire vivre une expérience aux étudiants, il faut leur faciliter la tâche. Laissés à eux-mêmes, ils tendent à graviter toujours vers les mêmes centres d'intérêt. Nous essayons de les guider », observe Jesse Hunter.

Un aspect clé de la vie dans ce monde simulé consiste pour les étudiants à signer dès le début un contrat stipulant qu'ils parleront uniquement en anglais. Plusieurs trouvent difficile de respecter cet engagement étant donné la solitude et l'isolement qu'ils ressentent loin de leur entourage habituel. Mais après deux ou trois semaines, révèle leur professeur, ces sentiments font place à la confiance et à l'enthousiasme pour l'apprentissage d'une nouvelle langue.

« À leur arrivée, nos étudiants ont beaucoup de craintes et d'angoisses à l'idée de parler leur langue seconde. Notre plus grande réussite est de faire tomber ces barrières et de leur donner confiance en eux-mêmes. »

Une confiance retrouvée que traduisent les mots d'Annie Laliberté, une des étudiantes de M. Hunter. Le poème qu'elle a composé pour la soirée de clôture décrit sa confusion des débuts, puis le sentiment de réussite et de fierté qu'elle a finalement éprouvé :

*New friends, a lot of friends
New words, more vocabulary*

*I'm proud of myself
The fight between my thoughts
has stopped
Each one has its place
And me, I can express myself
with anyone...*

De nouveaux amis, beaucoup d'amis
De nouveaux mots, un vocabulaire enrichi
Je suis fière de moi
Mes pensées ont cessé de lutter entre elles
Chacune a trouvé sa place
Et je peux désormais m'exprimer
Pour être comprise de tous... ■

(Traduit de l'anglais)

SAVIEZ-VOUS QUE ?



Quelque deux millions d'étudiants anglophones apprennent le français en 1993 au Canada, dont environ 290 000 dans le cadre des programmes d'immersion. Au Québec, l'enseignement de l'anglais langue seconde est obligatoire à partir de la quatrième année et environ 596 000 étudiants suivent des cours d'anglais langue seconde.

Formation linguistique Canada

GILLES LAFRAMBOISE*

fête ses trente ans!

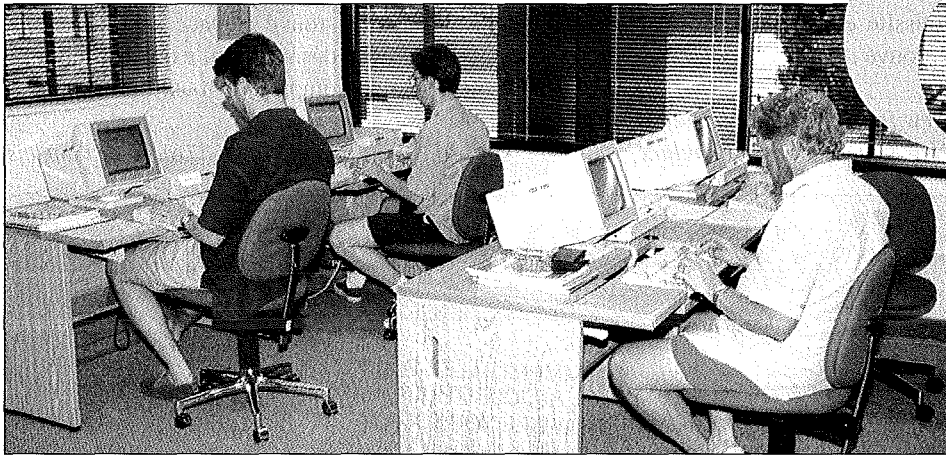


Photo : Michel Tessier

En ce matin froid de janvier, 42 fonctionnaires fédéraux entrent en classe pour assister à leur premier cours de langue : trois groupes d'étudiants anglophones et un groupe de francophones. Ils participent à un autre de ces projets-pilotes comme il en existe tant dans l'appareil gouvernemental. Ce projet ne doit durer que quatre ans. D'ailleurs, son objectif est plutôt modeste : s'assurer que 20 000 fonctionnaires d'Ottawa maîtrisent rapidement « 2 000 mots de base » de l'autre langue officielle. Nous sommes en 1964.

Trente ans et mille restructurations plus tard, le projet existe toujours. Il a survécu à tous les changements de gouvernement, à toutes les rationalisations, et même aux ententes et accords empilés sur les tablettes. Il porte aujourd'hui le nom de Formation linguistique Canada (FLC), emploie quelque 300 personnes et peut se vanter d'avoir offert 300 000 cours à près de 90 000 fonctionnaires !

Le plus important centre de formation de FLC est situé à Hull, la voisine québécoise d'Ottawa. Dans un environnement qui ressemble en tout point à un vaste campus universitaire, les gestionnaires et employés viennent y apprendre l'une des deux langues officielles du pays. Ils y étudient pendant des périodes ne dépassant pas huit mois.

Au fil des ans, FLC a réussi non seulement à créer, puis à perfectionner ses propres outils d'apprentissage, mais il est devenu un chef de file mondial dans le domaine. Selon la directrice générale, M^{me} Marie-Josée Mercier-Savoie, l'organisme a progressivement mis de côté des instruments comme *Voix et images de France* pour concevoir du matériel qui reflète davantage la réalité canadienne et la langue de travail utilisée en terre d'Amérique.

Le matériel mis au point comble un besoin tel qu'il est maintenant vendu dans 46 pays. On l'utilise autant en Ukraine et au Mexique qu'en Chine. Il comporte des programmes de formation complets, mais aussi des enregistrements sur cassette, des livres, des instruments de mesure et d'évaluation, et des didacticiels.

Même si FLC est surtout présent dans la région de la capitale nationale, l'organisme exploite néanmoins six centres de formation au pays et dessert plus de 50 villes situées dans les 10 provinces et les deux territoires. Lorsque des clients éprouvent des besoins particuliers, le personnel met au point un programme fait sur mesure. « Ce qu'on veut finalement, c'est que tous nos clients, qu'il s'agisse de la Garde côtière, de la GRC ou du ministère des Affaires étrangères, reçoivent la formation linguistique dont ils ont vraiment besoin », explique M^{me} Mercier-Savoie.

D'où vient la clientèle ?

Tous les étudiants inscrits à FLC ont de bonnes raisons d'y être. Certains d'entre eux, par exemple, occupent un poste de gestionnaire qui a été réévalué et déclaré « bilingue ». Comme il arrive souvent que le titulaire actuel ne satisfasse pas aux nouvelles exigences linguistiques, il bénéficie d'une période de deux ans pour s'y conformer. La même motivation existe chez le fonctionnaire unilingue qui se voit promu à un poste bilingue. On lui accorde aussi une période de grâce pour apprendre l'autre langue, que ce soit le français — la majorité des cas — ou l'anglais.

Finalement, il existe une troisième clientèle importante, celle des fonctionnaires dits « excédentaires ». Le qualificatif dit tout. S'ils ne sont pas déjà bilingues, on leur offre les services de Formation linguistique pour augmenter leurs chances de se reclasser dans la fonction publique ou dans le secteur privé.

Et la motivation dans tout ça...

Comme leur avenir professionnel dépend grandement de leur rendement « scolaire »,

* Gilles Laframboise est un pigiste de Hull, au Québec.

L'année francophone internationale

ANDRÉ LA ROSE*

les fonctionnaires-étudiants font donc preuve d'une grande motivation.

Selon l'un des enseignants, M. Jean-Guy Paquin, « quand ils arrivent ici, les gens veulent apprendre et sont prêts à faire de grands sacrifices pour réussir l'examen final ». Pour une autre enseignante, M^{me} Marie-Claude Demers, « les étudiants sont aussi très ouverts à l'apprentissage d'une autre langue. Avec toutes ces discussions sur le libre-échange et sur la mondialisation des marchés, les fonctionnaires sont appelés de plus en plus à traiter avec des fonctionnaires d'autres pays. Ils sont donc conscients qu'il sera tout à leur avantage d'apprendre une autre langue et de pouvoir l'utiliser. »

Elle ajoute qu'avant même de commencer leurs études à FLC, « la plupart des étudiants anglophones étaient tellement convaincus de l'importance de bien connaître le français, qu'ils avaient inscrit leurs propres enfants dans des classes d'immersion dans cette langue. C'est un signe qui ne trompe pas. »

Prêt pour le XXI^e siècle

Formation linguistique Canada lui-même a vécu de nombreux changements au cours de ses trente ans d'existence. Son nombre d'employés a constamment fluctué pour s'adapter aux humeurs politiques. En 1978, plus de 1 300 personnes y travaillaient. De nos jours, il en reste à peine 300.

Selon la directrice générale, M^{me} Mercier-Savoie, « les compressions budgétaires nous forcent maintenant à fonctionner de façon plus efficace et à confier un plus grand nombre de mandats au secteur privé, surtout dans les régions ».

Ce partenariat ne pourra que prendre de l'ampleur dans les années qui viennent, a-t-elle ajouté. « Nous n'abandonnerons pas pour autant notre obligation d'être le moteur de la formation linguistique au Canada. Nous continuerons d'élaborer des programmes et de maintenir ce secteur d'enseignement à la fine pointe de la technologie. Nous avons intégré l'informatique à notre enseignement et nous nous tournerons demain vers la formation à distance pour réaliser pleinement notre mandat », dit-elle en terminant. ■

L'éditio n 1994 de *L'Année francophone internationale* fournit, dans ses quelque 300 pages, une foule de renseignements qui sauront intéresser tout autant le grand public francophone que le spécialiste. Monsieur Michel Tétu, professeur à la Faculté des lettres de l'université Laval a dirigé la préparation de cette troisième édition de la revue, qui est publiée sous les auspices de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) et de l'Association des facultés et établissements de lettres et sciences humaines (AFELSH) et en collaboration avec nombre d'autres grands organismes francophones internationaux. D'entrée de jeu, la rédaction établit une distinction utile entre les termes « francophonie », « Francophonie » et « espace francophone » qui, s'ils se recoupent parfois, désignent plutôt des réalités complémentaires :

- la **francophonie**, sans majuscule initiale, « désigne généralement l'ensemble des peuples ou des groupes de locuteurs qui utilisent partiellement ou entièrement la langue française dans leur vie quotidienne ou leurs communications »;
- la **Francophonie**, avec majuscule initiale, « désigne plutôt l'ensemble des gouvernements, des pays ou des instances officielles qui ont en commun l'usage du français dans leurs travaux ou leurs échanges »;

➤ l'**espace francophone** « représente une réalité non exclusivement géographique ni même linguistique, mais aussi culturelle : elle réunit tous ceux qui, de près ou de loin, éprouvent ou expriment une certaine appartenance à la langue française ou aux cultures francophones — qu'ils soient de souche slave, latine ou créole, par exemple. Cette dénomination d'espace francophone est la plus floue mais aussi peut-être la plus féconde. »

L'ouvrage se divise en trois grandes parties. La première, thématique, intitulée « Événements et idées », traite en profondeur de divers sujets internationaux particuliers qui intéressent l'ensemble de l'univers francophone. Outre un compte rendu exhaustif du Sommet de Maurice — étayé des diverses résolutions qui y ont été adoptées et de la déclaration finale —, on y trouve des articles fouillés sur l'alphabétisme et la francophonie, sur l'Afrique subsaharienne et les choix qu'elle doit faire entre ses impératifs de démocratie politique et de développement économique, sur le Cambodge et la francophonie, ainsi que sur le passage d'une Europe des patries à une Europe des nations. On peut également y apprendre une foule de choses sur la conclusion des accords du GATT — avec des extraits d'une entrevue avec MM. Marcel Bluwal, président de la Société des compositeurs et auteurs dramatiques (France) et Serge Turgeon, président de l'Union des artistes (Québec) — et, enfin, sur la chanson francophone — avec la liste des lauréats des Prix de la chanson francophone 1993, du Francovision 1993 (M^{me} Marie-Denise Pelletier) et des Octaves de la Francophonie 1993. ⇨

* L'auteur du présent compte rendu est directeur de la firme André La Rose, conseiller en édition, Inc., située à Luskville, au Québec.

Langues officielles : deux, c'est bien peu !

BERNARD ASSINIWI*

Deux langues officielles dans un pays aussi vaste que le Canada, c'est bien peu. La Suisse, dont la superficie entre 241 fois dans l'espace de notre territoire, compte quatre langues officielles.

À l'époque de la conquête du Canada par l'Angleterre, il se parlait 53 langues différentes issues de 11 grandes familles linguistiques sur l'étendue qui devait former un jour ce pays que je considère toujours nôtre.

Si les Autochtones du Canada doivent aujourd'hui parler l'anglais ou le français, c'est en langues autochtones que les pourparlers, les négociations et les conférences se tenaient à l'époque de la passation des pouvoirs au XVIII^e siècle. Dans la seule région des Grands Lacs, où vivaient les Odawas, les Ochipwés¹, les Potawatomis, les Sauks, les Renards, les Wendats (Hurons), les Shawnis, les Senécas, les Mingos, les Mohawks, les Cayugas, les Oneidas, les Weas, les Mascoutens, les Onondagas, etc., il y avait plus de trois cents interprètes embauchés par les Français et les Anglais, ce qui créait souvent des conflits d'interprétation, car aucun n'était diplômé d'un institut de normalisation de la traduction ! En fait, les langues indigènes étaient fondées sur l'image et non la création de mots, comme les langues européennes. Créer une image faisait partie de la science oratoire chez tous les peuples d'Amérique du Nord et dès qu'il fallait traduire, ce sont des mots qu'on utilisait, déformant les images conçues et ne donnant souvent que des résultats conflictuels. La forme de pensée

des peuples autochtones était souvent tellement éloignée de celle des Européens, qu'aucun mot ne pouvait la rendre avec justesse à l'interlocuteur d'ici.

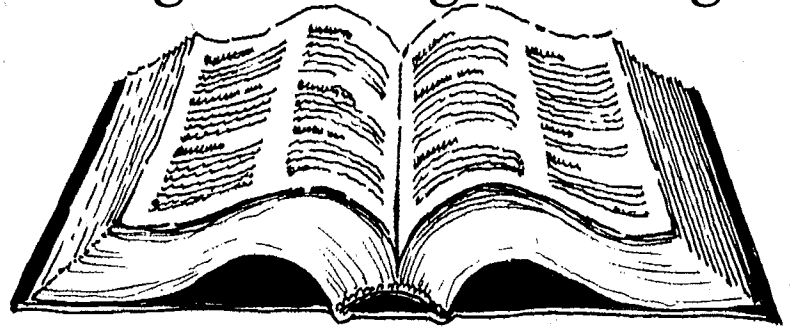
La conquête par les Anglais n'a pas réglé le problème de communication, malgré la plus grande discipline qu'imposait le régime. Comme le général Amherst, commandant en chef des armées de sa Majesté en Amérique du Nord, considérait

toutes les nations autochtones comme des « vilaines qui méritent d'être détruites et même pourchassées par des meutes de chiens », il n'était pas question de former des spécialistes de leurs langues, puisque pour lui, elles devaient toutes, un jour, disparaître de la surface de la terre.

Les Français, frayant avec les Autochtones depuis le XVI^e siècle, s'étaient mêlés aux gens d'ici, apprenant les langues et vivant

⇒

Bilinguisme et gérontologie



Une équipe de recherche de Montréal, qui travaille à dresser un répertoire bilingue sur la gérontologie et la gériatrie, espère mener à bien son projet vers la fin de 1995. Le répertoire facilitera la recherche documentaire et le classement de documents dans le champ médical, qui connaît une évolution très rapide.

La priorité a d'abord été accordée à la mise au point d'un vocabulaire parallèle en français et en anglais, de manière à éviter toute ambiguïté lorsque les mêmes concepts sont présentés dans chacune des langues.

Le projet, financé par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et le Fonds de la recherche en santé du Québec, est exécuté par des professeurs de la Graduate School of Library and Information Studies de l'université McGill, ainsi que par un médecin et un bibliothécaire du Centre hospitalier Côte-des-Neiges.

Les membres de la communauté médicale intéressés à faire des commentaires ou des suggestions peuvent communiquer avec M. John Leide, professeur à l'université McGill, au (514) 398-4204.

Tiré du *Journal de l'Association médicale canadienne*, 15 novembre 1993.

* Chercheur en histoire autochtone au Musée canadien des civilisations, Bernard Assinivi est également auteur de romans et d'une *Histoire des indiens du Haut et du Bas-Canada*, publiée chez Leméac en 1974.

souvent plus facilement à la façon « sauvage » qu'à la façon civilisée. Aussi, les interprètes furent-ils principalement des Métis pendant plus de deux siècles. Ils avaient nom Langlade, Chêne, Martin, Baby, Chapoton, Cuillierier, Dusette, Godfroy, Jonquaire, de Chabert (Tahaidoris, chef Senécas), et semblaient acceptés par les Autochtones autant que par les Français. Ils jouissaient d'un statut particulier qui leur permettait de vivre à l'intérieur des forts de traite autant que dans les villages et les villes des nations autochtones. Le plus souvent, ils étaient aussi marchands, traiteurs et, à l'occasion, mercenaires et espions, connaissant bien les habitudes des uns et des autres. Sous le régime anglais, après 1760, leur cote de crédibilité diminua. Les Anglais les redoutaient à cause de leur sang français et les Autochtones n'osaient plus leur confier leurs secrets, de peur qu'ils ne les divulguent aux commandants des forts où ils habitaient. Les Métis durent alors s'identifier à l'une ou à l'autre des parties et, le plus souvent, ils choisirent les Anglais, nouveaux maîtres des terres.

Les Français habitant les alentours des forts de traite se plièrent assez facilement au mode de vie anglais et apprirent l'anglais pour survivre, sans que, socialement, il y ait de grandes frictions. Bien qu'à l'époque, les officiers britanniques parlaient presque tous le français [dans la région des Grands Lacs, plusieurs mercenaires suisses faisaient partie de l'état-major anglais (le colonel Bouquet, le lieutenant Montrésor, le capitaine Écuyer, etc.)], ils préféraient utiliser les services des interprètes pour traiter avec les « sauvages ».

Pontiac, qui comprenait très bien le français, utilisait un secrétaire francophone pour écrire toutes ses missives et un autre interprète pour lire les lettres qu'il recevait. Les deux ne se connaissaient pas, ou ignoraient qui était l'autre secrétaire. C'est d'ailleurs en français que Pontiac fit écrire sa lettre de reddition au major Gladwin du Fort Détroit, en 1763.

Lors des prises de possession des forts français par les Anglais, ce sont les Autochtones qui ont été lésés puisque les

Français s'accommodaient assez bien des lois et des traitements des Britanniques. Les Autochtones devaient souvent utiliser l'anglais pour leurs traites, lorsque celles-ci avaient lieu au fort. Lorsque les marchands visitaient les communautés indigènes, ils devaient utiliser les langues de ces dernières. Peu à peu, les relations changèrent entre les utilisateurs des diverses langues. Influencés par les militaires, marchands et colons adoptèrent



Quatre langues sont utilisées en Suisse, malgré la petitesse de son territoire comparé à celui du Canada.

graduellement une attitude condescendante à l'égard des Autochtones. En fait, bien que les diverses nations aient soutenu qui les Anglais, qui les Français, les commandants en chef des deux grandes puissances nourrissaient tous deux des préjugés à l'endroit des Autochtones. Amherst les sous-estimait et les méprisait; Montcalm les trouvait indisciplinés et traîtres. Le premier n'entretenait aucun contact avec eux et le second les oubliait dès qu'il n'avait plus besoin d'eux. Ni l'un ni l'autre n'apprit jamais à communiquer avec eux. Chez les Anglais, seul le surintendant des affaires indiennes, Sir William Johnson, apprit une langue autochtone, le mohawk, parce qu'il s'était lié d'amitié avec cette nation et son chef d'alors, Hendrick, et aussi parce que sa maîtresse principale était la sœur de Joseph Brant, le chef de guerre des Mohawks.

Il est donc normal de constater qu'aujourd'hui, les Autochtones parlant français vivent tous au Québec, alors que partout ailleurs, ils parlent anglais. Les Montagnais, les Micmacs, les Malécites,

les Abénakis, les Wendats (Hurons), les Algonquins d'Abitibi et les Atikameks ont comme langue première ou seconde le français, alors que les Mohawks parlent anglais depuis qu'ils ont dû s'expatrier pour travailler aux États-Unis, après la Seconde Guerre mondiale. La région des Grands Lacs s'est anglicisée même si les noms à consonance française que portent les familles pourraient laisser croire le contraire.

En fait, les relations linguistiques furent toutes assez bonnes entre les groupes occupant le pays. Cependant, les relations politiques se sont envenimées en raison de la dépendance entière et complète des Autochtones envers les nouveaux outils de travail qu'étaient le fusil et la poudre, ainsi qu'envers les couvertures de laine et les alcools des Blancs, cognac, vin et rhum.

Je suis Algo-Cri par mon père et Québécois par ma mère. Les conflits familiaux ont toujours éclaté au sujet de la langue. Si mon père s'adressait à moi en cri ou en algonquin, ma mère croyait que l'on parlait contre elle. Elle n'a jamais compris la langue de mon père, malgré les quarante-sept ans de vie passés avec lui. Si les langues autochtones sont toujours vivantes, c'est un peu grâce au système des réserves, établies pour isoler les Autochtones, où une poignée de têtes dures ont conservé les façons de s'exprimer tout en inventant de nouveaux mots ou en adaptant des mots européens à leur langue. Si beaucoup des 53 langues autochtones du pays sont pratiquement mortes, celles qui survivent ne mourront jamais. Le cri, le montagnais, l'ochipwé et le déné résisteront, car ces cultures sont fortement implantées pour survivre aux côtés des deux langues officielles du pays, l'anglais et le français. ■

Note :

1. (Ojibway) Cette orthographe utilisée par Bernard Assiniwi est celle utilisée par M^{re} Baraga, seule personne à avoir écrit un dictionnaire dans la langue ochipwé.

La renaissance du gallois

PHIL JENKINS*

Les Anglais, de la fenêtre de leurs maisons de campagne, aiment admirer la beauté vallonnée de ce qu'ils appellent le *Welsh Wales* — « le pays de Galles gallois » —, comme ils désignent affectueusement les régions où l'on parle couramment le gallois. C'est qu'ils sont à la fois amusés et médusés d'entendre cette langue mélodieuse dans les boutiques du coin, le long des petites routes, à la radio et à la télévision.

La mélodie du gallois parlé est un air très ancien dont les variations pourraient même illustrer la topographie tout en collines et en vallons du territoire. Chose certaine, l'histoire du gallois est très ondoyante. Ses racines plongent un millénaire plus loin que toute autre langue parlée en Grande-Bretagne, J.R.R. Tolkien l'ayant même qualifié de « langue ancestrale » du pays. Mais comme tant d'autres langues, le gallois s'est anglicisé. La proximité de l'Angleterre et une forte assimilation l'ont rongé. Cependant, depuis une trentaine d'années en particulier, la langue a trouvé à se régénérer et la tendance à la baisse du nombre de jeunes parlant le gallois a été complètement renversée. Le « pays de Galles gallois » renaît à la vie.

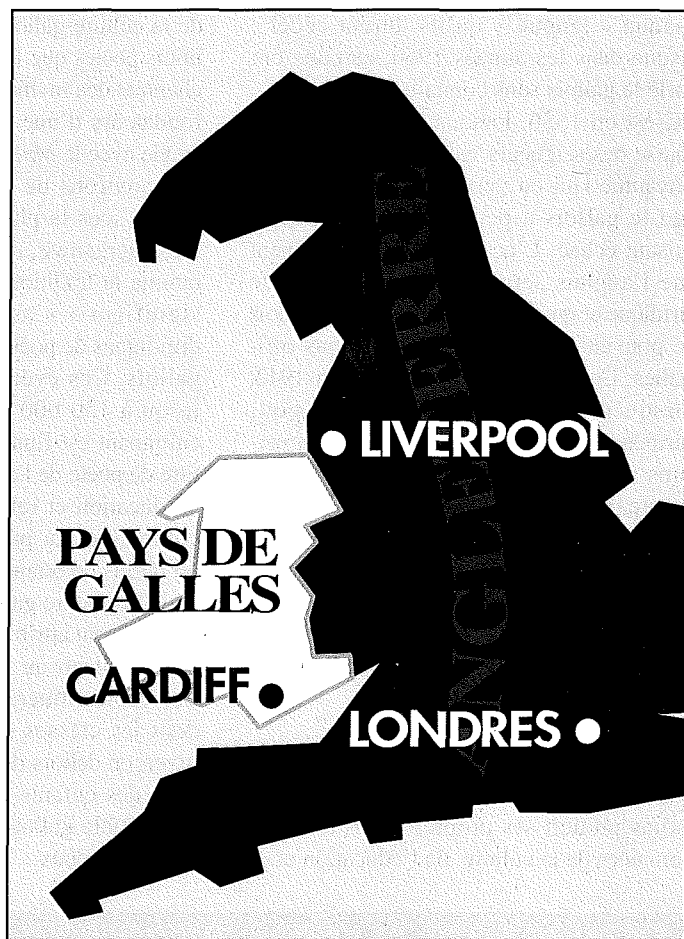
L'anglicisation

En anglais, on ne peut former l'équivalent du verbe « angliciser » à partir du mot *English*, sauf si l'on veut contrevenir à la grammaire. Pourtant, dans un ouvrage satirique intitulé *Wallography*, William Richards of Helmdon formait en 1682 le

verbe *to English* pour décrire l'influence de l'anglais au pays de Galles : « *The Lingua will be Englished out of Wales* », écrivit-il, prenant ses désirs pour la réalité. Les trois siècles suivants allaient lui donner tort, même si, dans la foulée notamment de l'industrialisation rapide du XIX^e siècle, la veine du gallois s'est presque tarie.

Lorsque les Anglo-Saxons entreprirent leur invasion de la Grande-Bretagne à la fin du V^e siècle, les Romains avaient déjà acculé les peuples celtes au fin fond de l'Europe occidentale. Les nouveaux arrivants, Saxons venus de Germanie, les refoulèrent encore plus loin et les surnommèrent *Wealas* — les étrangers. (Pour leur part, les Celtes continuèrent à se percevoir comme *Y Cymry* — les compatriotes. En gallois, le pays de Galles s'écrit *Cymru* et *Plaid Cymru* est le nom du parti politique dont plusieurs députés au Parlement de Grande-Bretagne sont membres.)

Offa, roi de Mercie, isola davantage les Gallois à la fin du VIII^e siècle en élevant à la frontière du pays de Galles des fortifications connues sous le nom de « digue d'Offa ». Si le gallois continua de se faire entendre par-delà les pierres royales, et si les fermiers à l'est du mur restèrent fidèles à leur langue, les fortifications n'en atteignirent pas moins leur but : leurs traces, qui courent du nord au sud jusqu'au



cœur du territoire britannique, délimitent aujourd'hui encore la frontière au-delà de laquelle on parle le gallois.

Pendant les mille années qui suivirent, le gallois subit le double assaut de la loi et des propriétaires terriens. Anglo-normands, ces derniers s'installèrent progressivement à la lisière de la région (où, par exemple, deux villes portent les noms de Beaupré et de Beaumaris) et le long des plateaux de la vallée. Pour les Gallois du Moyen Âge aspirant à un certain prestige social, il devint très bien vu de parler couramment la langue des conquérants, si bien que leurs fils traversaient continuellement la frontière pour aller étudier en pension.

Entretemps, les paysans serviteurs s'efforçaient de préserver leur langue, ce qui provoquait de constants accrochages linguistiques. Les victimes de l'anglicisation se comptèrent surtout parmi les Gallois unilingues. Ils étaient moins

* Phil Jenkins, chroniqueur littéraire au *Ottawa Citizen*, gagne sa vie en « vendant de l'anglais ». Il écrit également des ouvrages non romanesques et des chansons. Il vit à Chelsea, au Québec.

nombreux mais se battirent sans répit pour chaque « langue » qu'ils durent céder : jusque dans les années 1960, certains ont parlé le gallois sans connaître l'anglais.

C'est en 1536, lorsque la confédération éparse des seigneurs gallois fut annexée au Royaume-Uni en vertu de l'acte d'Union, que le gallois a peut-être subi son plus cuisant échec. L'acte spécifiait clairement que l'anglais serait désormais la langue juridique et que quiconque parlant le gallois ne pouvait prétendre à des fonctions officielles. Cet interdit persista jusqu'en 1942, lorsqu'il fut partiellement levé pour permettre aux comtés gallois de fournir certains services bilingues. Mais aujourd'hui encore, le pays de Galles ne jouit toujours pas de l'équivalent des droits linguistiques du Québec. Un projet de loi actuellement à l'étude au Parlement propose de nouveaux remaniements à cet acte vieux de quatre siècles, mais les députés gallois se sont, en majorité, engagés à voter contre.

Le pouvoir de la culture

Pendant tout ce temps, le gallois n'en a pas moins produit ses propres héros dans les domaines de la culture, de l'éducation et de

la religion. Ainsi la poésie est-elle au cœur de la culture galloise, qui veut que les premiers poètes que furent Aneirin et Taliesin, chantres des mythes du VI^e siècle, soient les fondateurs d'une tradition qui s'est poursuivie avec le *Mabinogion*, grand livre écrit aux environs de la Conquête normande, jusque sous la plume du célèbre fabuliste Iolo Morganwg, mort en 1826. Morganwg ranima la tradition des *Eisteddfod* (*eistead* signifiant « s'asseoir »), ces festivals druidiques de poésie où l'on ne parle que le gallois. Ces événements peuvent attirer jusqu'à 150 000 personnes et leur point culminant est l'intronisation d'un barde au titre de poète de l'année.

Éducation et religion se sont longtemps confondues au pays de Galles, avec plus ou moins de bonheur. Ainsi le grand réveil de la littérature galloise au XVIII^e siècle est-il largement attribuable à l'action d'un pasteur anglican du nom de Griffiths Jones. Les écoles itinérantes qu'il mit sur pied, dont les classes se donnaient surtout en hiver, en dehors de la saison agricole, pour faire des enfants de fermiers des lecteurs de la Bible galloise, réussirent à attirer un enfant sur deux.

Faisant contreponds à la croisade du pasteur Jones, le mouvement en faveur de l'instruction primaire universelle — en anglais — se répandit au milieu du XIX^e siècle. Les Gallois ripostèrent, masquant leurs intentions en faisant campagne sur les mérites du bilinguisme, et remportèrent des gains dans les régions rurales et pauvres où ni les élèves ni parfois leurs maîtres ne connaissaient l'anglais. Je me souviens de ma mère me disant qu'à cause de la guerre, elle avait été transférée en 1939 dans une école rurale, à une heure de route à peine de Liverpool, où les classes se déroulaient en gallois.

C'est dans les hymnes et les conversations avec Dieu que le gallois a préservé la plus grande part de sa vigueur. Le tout premier livre en gallois, publié en 1547, réunissait ainsi le Notre Père, le Credo et les Dix commandements; la première Bible intégralement en gallois fut publiée vingt ans plus tard.

L'un des traits les plus persistants de la religion galloise est le non-conformisme, qu'ont par la suite exploité certains cultes nouvellement arrivés au pays de Galles, tel le méthodisme. Pour convertir leurs ouailles, les pasteurs non conformistes consentaient à prêcher en gallois à leurs congrégations, là où les anglicans considéraient l'anglais comme la seule bonne façon de s'adresser à Dieu. C'est d'ailleurs ce qui explique la forte identification du gallois à la « chapelle » méthodiste.

Les progrès de l'industrialisation jouèrent de leur côté un rôle à la fois néfaste et bénéfique. En deux générations, la population doubla tandis que les villes se peuplaient de Gallois ruraux et de citoyens anglais démunis. Pendant une assez longue période, le gallois se porta plutôt bien, les rangs de ceux qui le parlaient se gonflant d'une partie de la vague immigrante, même si ces effectifs diminuaient en proportion de l'ensemble de la population.

Jusque dans les deux premières décennies de ce siècle, alors que le pays de Galles attirait, après les États-Unis, le plus grand nombre d'ouvriers migrants, le gallois parvint à surnager. Mais la Première Guerre mondiale (qui réduisit au silence 20 000 jeunes Gallois) et la Dépression qui suivit

Le gallois et le breton

Le gallois et le breton appartiennent au sous-groupe celtique de la famille des langues indo-européennes. Le celtique fut déjà parlé dans ce qui est aujourd'hui l'Espagne, la Grande-Bretagne et aussi loin à l'est qu'en Asie mineure, mais il a été supplanté par le latin après la Conquête romaine. Il avait presque disparu dans la plus grande partie de l'Europe continentale au V^e siècle après Jésus-Christ.

Les langues celtiques qui ont survécu sont surtout parlées en Grande-Bretagne, en Irlande et en Bretagne. À noter que le breton ne vient pas du gaulois, mais bien de la langue des migrants gallois et cornouaillais fuyant aux V^e et VI^e siècles l'invasion de la Grande-Bretagne par les Germains.

Aujourd'hui, en Bretagne, plus de un million de personnes, la plupart bilingues, parlent encore le breton. J.N.

(responsable de l'exode de 390 000 Gallois entre 1925 et 1939) eurent l'effet d'une inondation.

Le gallois, submergé, le céda à l'anglais comme langue de la majorité. La proportion de gens s'exprimant en gallois commença à décliner de 8 p. 100 en moyenne par recensement, passant de 37 p. 100 en 1931 à 21 p. 100 en 1971. La langue galloise sombra peu à peu.

La renaissance

Puis, grâce à l'avènement de la radio et de la télévision, les défenseurs du gallois purent finalement plaider leur cause jusque dans les salons de tout le pays de Galles. Désormais, il n'était plus nécessaire de voyager pour entendre sa langue maternelle. Elle pouvait envahir toute la maison sur simple pression d'un bouton. Résultat : Radio Cymru diffuse aujourd'hui 90 heures par semaine en gallois.

Un exemple du pouvoir de la radio est donné par une émission de Saunders Lewis, diffusée à l'hiver de 1962. Nationaliste, Lewis avait participé dans les années 1920 à la fondation du National Party of Wales et fait de la prison dans les geôles anglaises. La conférence qu'il livra sur les ondes de la BBC en appelait à une révolution en faveur de la renaissance de la langue galloise. Elle entraîna presque aussitôt la création de la Welsh Language Society, qui fit quelque peu monter la tension en préconisant au besoin la désobéissance « incivile ».

Cousine « visuelle » de la radio, la télévision eut encore plus d'effet. À l'issue d'une longue et pénible bataille qui se prolongea jusque dans les années 1970, ponctuée notamment de grèves de la faim, une filiale de la célèbre chaîne Channel Four entra en ondes le 1^{er} novembre 1982. Baptisée *Sianel Pedwar Cymru*, ou S4C, elle diffuse à l'heure actuelle 30 heures d'émissions en gallois parmi lesquelles un feuilleton très populaire intitulé *Pobl Y Cym* (Les Gens de la vallée).

Cette année, un film en gallois, *Hedd Wyn* (le dd se prononçant th), était en nomination pour l'Oscar du meilleur film étranger. Fort à propos, il raconte l'histoire vraie de Ellis Evans, un poète rural qui signait ses textes du nom de Hedd Wyn, mort au

champ de bataille pendant la Première Guerre mondiale, un mois avant l'*Eisteddfod*, au cours duquel il aurait été couronné barde national.

Ma propre expérience du gallois puise à mes ancêtres, à des séjours de vacances, à des études universitaires et à quelques boulots. Mes arrière-grands-parents paternels étaient du groupe de Gallois qui affluèrent du nord vers Liverpool, un exode qui donna à cette ville la plus grande communauté galloise en dehors du pays de Galles. Enfant, j'ai passé mes vacances sur l'île d'Anglesey (*Ynys Môn*), place forte galloise et résidence ancestrale de la famille Tudor; c'est là que j'ai entendu pour la première fois des Gallois en conversation de tous les jours.

Plus tard, j'ai étudié au pays de Galles, à l'université, où j'ai appris des chansons de rugby en gallois et observé en spectateur les militants qui bombaient à la peinture verte des panneaux indicateurs. En tant que jeune diplômé, j'ai travaillé à Cardiff, capitale du pays de Galles, parmi un groupe hétéroclite d'artistes anglophones devancés par leurs vis-à-vis gallois dans la chasse aux bourses de l'État. D'une certaine façon, mon propre destin a suivi une voie parallèle à celui du gallois; aussi, je ne manque jamais de prendre le pouls de cette culture lorsque je retourne là-bas. Les signes sont encourageants. Comme 30 000 autres personnes, je me suis ainsi procuré mon exemplaire d'un ouvrage intitulé *Welsh is Fun*.

Mes dernières vacances au pays de Galles remontent à 1991. Selon le recensement de cette année-là, j'ai visité un pays comptant un demi-million d'habitants parlant le gallois, soit près de 19 p. 100 de la population. Oui, c'est moins qu'en 1931, mais parmi ce demi-million de personnes se trouve une catégorie assez fascinante.

La proportion des jeunes de trois à quinze ans parlant le gallois, sans doute pour la première fois depuis des siècles et certainement depuis le premier recensement de 1891, a augmenté, et l'espoir que cela suscite apparaît comme une lampe de mineur au fond d'une mine de charbon.

Un petit événement auquel j'ai assisté pendant mon séjour a confirmé mes espoirs. Pour ma première nuit de vacances, j'avais pris une chambre dans une auberge de ferme de la vallée de Monmouth. La ferme était en activité et j'ai entendu à l'aube son propriétaire, M. Parry, parler à ses vaches en gallois tout en les trayant. Puis après le souper, dans la salle commune, les aubergistes se joignirent à leurs clients — dont aucun n'était gallois — et proposèrent de regarder à la télévision l'émission *Pobl y Cym*. Nous avons donc écouté pendant une demi-heure le rythme mélodieux du texte de l'intrigue, incompréhensible pour les anglophones que nous étions tous, sans que personne ne demande à changer de chaîne. ■

(Traduit de l'anglais)

Solution des mots croisés de la page 35

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1	R	E	F	E	R	E	N	D	U	M		C	E	D	E
2	I	L		C	I	L		A	N	A	L	O	G	I	E
3	N	U	L	L	E		T	R		N	E	P	E	S	
4	G	E		A	L	I	B	I		I		T	E	S	T
5	U		P	T		R			O	T	E	E		O	R
6	E	M	U		G	E	N	D	R	O	N		E	C	U
7	T	E	R	S	A	S		I		B		M	U	I	D
8	T	E		P				B	R	I	A	N		N	E
9	E	C	R	I	E	S		A	L		U	N	E		A
10		H	U	C	H	E	T		L	O	I		C	R	U
11	U			E		R	U	E		U	O	T	A		
12	S	U	P	R	E	M	E		P	R	I	M	E		F
13			A		P	O	S	T	E	S		B		N	E
14	Y	A	L	D	E	N		A	U		A	R	G	O	T
15	S	U	I	D	E		F	O	R	T	I	E	R		E

Erratum

Dans le numéro 46 de *Langue et Société*, la légende de la photo en page 5 aurait dû se lire comme suit : « Remise du certificat *Les mentions d'honneur 1992* à l'équipe de Revenu Canada (Impôt) : le bureau de Montréal. »

Le Yukon CÉLÉBRATION DE LA VITALITÉ

PHILIPPE DUMONT*

L'affirmation et l'existence d'une communauté francophone au Yukon ne font plus aucun doute aujourd'hui. L'Association franco-yukonnaise, la Garderie du petit cheval blanc, l'école Émilie-Tremblay (quoique délabrée et devant être remplacée), le Bureau des parents, la salle communautaire sont des réalités physiques témoignant de la vitalité de notre communauté, qui habite principalement à Whitehorse.

Ces réussites communautaires, nous les devons au travail acharné de nos gens et à la reconnaissance, par le gouvernement fédéral et le gouvernement territorial, de la légitimité de nos aspirations communautaires. Cette légitimité, elle remonte à plus d'un siècle de présence francophone dans le territoire et à notre désir de croître en harmonie avec le Yukon et avec les autres communautés qui l'habitent.

Tout comme les autres communautés du territoire, la communauté francophone est jeune et en pleine croissance. C'est en pensant à notre jeunesse, à ses besoins et à ses aspirations que nous nous sommes dotés des infrastructures de base que sont l'école,



la garderie et la salle communautaire. Et c'est encore en pensant à notre jeunesse et à son avenir que nous entreprenons la prochaine étape du développement de notre communauté : la croissance économique.

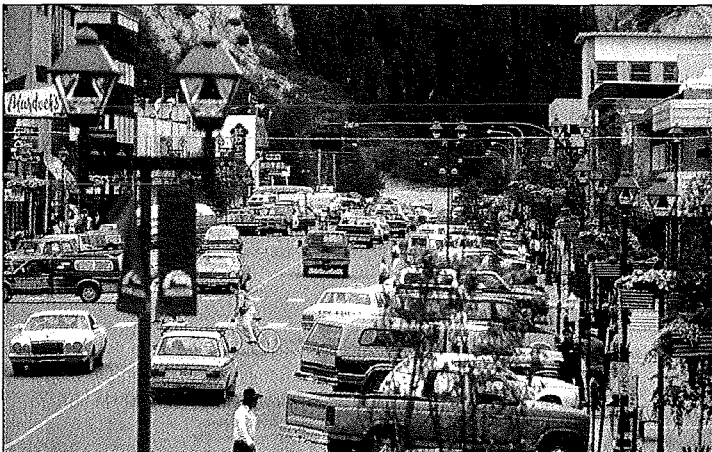
Notre communauté se dotera, au cours des prochains mois, d'un nouveau plan de

développement communautaire auquel sera rattaché un plan de croissance économique. Nous voulons nous positionner économiquement de façon à continuer de contribuer à l'enrichissement du Yukon tout en mettant en valeur les atouts particuliers de notre communauté. Le tourisme apparaît, à ce moment-ci, comme un élément important de l'expansion économique du Yukon. La présence d'une communauté francophone dynamique est certainement une richesse pour notre territoire et les possibilités reliées au tourisme culturel sont incroyables.

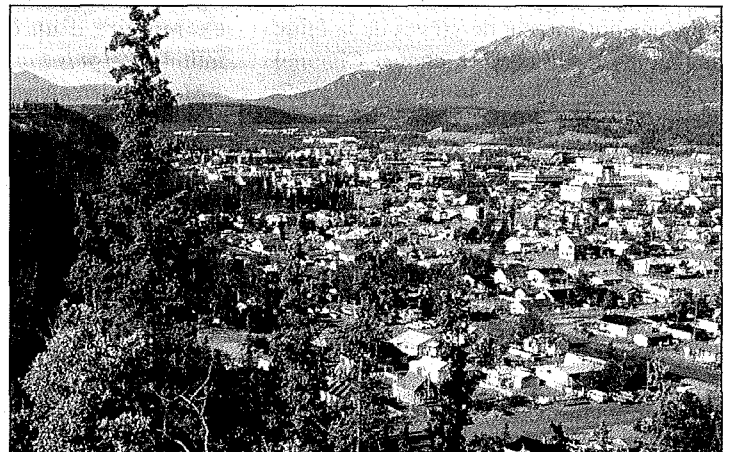
Les centaines de la découverte de l'or et de la ruée vers l'or seront pour nous des occasions en « or » d'inscrire notre communauté dans la croissance économique et de prouver qu'elle est une valeur ajoutée au Yukon.

Montrer à notre jeunesse que la joie de vivre francophone, cela veut aussi dire des emplois et de la richesse, c'est sûrement la meilleure façon de faire grandir sa fierté et d'assurer la relève. ■

* Philippe Dumont est le président de l'Association franco-yukonnaise.



Photos : Industrie Canada



MOTS CROISÉS

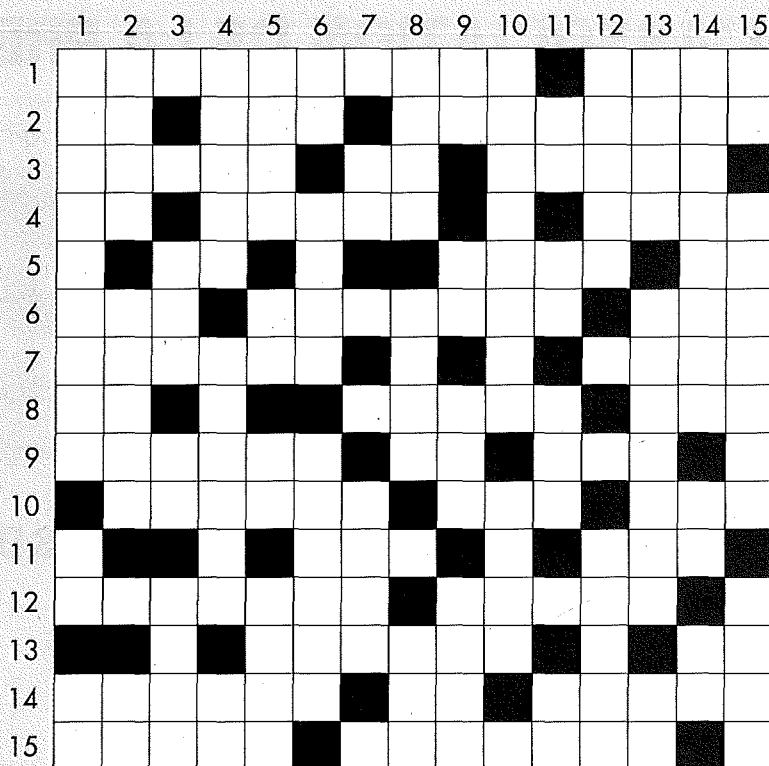
par LILIANE CHRÉTIEN

HORIZONTALEMENT

- 1 Il y eut celui du Québec en 1980 – Capitule.
- 2 Pron. pers. – Poil des paupières – Apparition dans une langue de nouvelles formes à partir de correspondances qui existent entre des termes d'une même classe.
- 3 Sans aucune valeur (féminin) – Tour – Insectes des eaux stagnantes.
- 4 Germanium – Ce qui sert d'excuse (figuré) – Peut être « linguistique ».
- 5 Platine – Retirée – S'il est « noir », c'est du pétrole.
- 6 Touché – En 1973, cette Commission recommande que le gouvernement proclame le français langue officielle et le français et l'anglais, langues « nationales » du Québec – Écusson.
- 7 Donnas aux terres un troisième labour – Ancienne mesure de capacité.
- 8 Double règle – Fut déjà premier ministre du Canada (prénom) – Écluse.
- 9 Dis en t'exclamant (t') – Aluminium – Première page d'un journal.
- 10 Cor de chasse – Elle peut concerner les langues officielles – Poussé.
- 11 Voie – Se débarrassa de.
- 12 En 1988, cette « Cour » invalidait l'article de la loi 101 qui imposait le français comme langue d'affichage au Québec – En 1966, elle est accordée aux secrétaires, sténographes et dactylos à qui le français et l'anglais sont nécessaires durant 10 p. 100 de leur temps de travail.
- 13 En 1927, ce mot apparaît pour la première fois sur les timbres commémoratifs du 60^e anniversaire de la Confédération – Négation.
- 14 En 1977, il succède à M. Keith Spicer à titre de Commissaire aux langues officielles (nom) – Symbole de l'or – Vocabulaire particulier à un groupe social.
- 15 Le sanglier en est un – Troisième Commissaire aux langues officielles.

VERTICALEMENT

- 1 En 1986, le droit du prévenu d'avoir un procès dans la langue de son choix n'est pas en vigueur à Terre-Neuve : L'affaire ... – Coutumes – Cité légendaire bretonne.
- 2 Choisie par la voie des suffrages – En 1987, accord entre le premier ministre du Canada et les 10 premiers ministres des provinces pour modifier la Constitution – Article contracté.



- 3 Chaste – Ruisseau – Langue des anciens textes religieux du bouddhisme méridional.
- 4 Lustre – Il fut le premier Commissaire aux langues officielles du Canada (nom) – Consonnes jumelles.
- 5 En 1869, il faisait partie du groupe manitobain qui a lutté entre autres pour l'égalité du français et de l'anglais, droit relatif au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (nom) – Gallium – Interjection – Arme ancienne
- 6 Art. espagnol – Colères – Prédication faite au cours de la messe.
- 7 Terbium – Assassinés.
- 8 Forme de persan parlée en Afghanistan – Exprimera au moyen de la parole – Dans la pensée chinoise ancienne, principe suprême et impersonnel d'ordre et d'unité du cosmos.
- 9 Nombre – Sert en bijouterie – Rivière d'Alsace – Frousse.
- 10 La seule province à avoir adopté des mesures législatives en matière de langue dans les trente années qui ont suivi la Confédération – C'est un ursidé.
- 11 Laize – De là – Causé un dommage – Bradype.
- 12 Langue chamito-sémitique issue de l'égyptien ancien – Poisson voisin du saumon.
- 13 Père de Thésée – Anaconda – Grade.
- 14 Sépare ce qui était uni – Radium – Drame nippon.
- 15 Voyelles jumelles – Fut déjà premier ministre du Canada (nom) – Célèbre.

Voir solution à la page 33.

L'ASSOCIATION DE LA PRESSE FRANCOPHONE

Fondée en 1976, l'Association de la presse francophone hors Québec (APFHQ) a laissé tomber en 1989 les deux derniers mots de son appellation pour devenir l'Association de la presse francophone (APF).

De son siège social situé à Ottawa, l'APF alimente ses 26 journaux membres dans neuf provinces et deux territoires grâce, depuis 1979, à OPSCOM (Opérations publicitaires et services de communication) et, depuis 1988, à son service de nouvelles, qui portait le nom d'Agence de presse francophone jusqu'en 1993.

L'APF a également mis sur pied en 1980 la Fondation Donatien Frémont, du nom d'un journaliste qui a travaillé en Saskatchewan et au Manitoba dans la première moitié du XX^e siècle, afin d'encourager les francophones minoritaires du Canada à poursuivre une carrière dans les communications et plus particulièrement dans les domaines rattachés aux journaux de l'APF.

Association de la presse francophone
325, rue Dalhousie, bureau 900,
Ottawa (Ontario) K1N 7G2

Téléphone : (613) 241-1017 Télécopieur : (613) 241-6193

LES JOURNAUX SONT RÉPARTIS DE LA FAÇON SUIVANTE :

Yukon
Territoires du Nord-Ouest
Colombie-Britannique
Alberta
Saskatchewan
Manitoba
Nouvelle-Écosse
Île-du-Prince-Édouard
Terre-Neuve
Nouveau-Brunswick

L'Aurore boréale
L'Aiglon
Le Soleil de Colombie
Le Franco
L'Eau vive
La Liberté
Le Courrier de la Nouvelle-Écosse
La Voix Acadienne
Le Gaboteur
L'Action Régionale,
Le Madawaska, L'Aviron,
Pro-Kent et Le Moniteur Acadien

Ontario

Le Journal de Cornwall,
Bonjour chez nous,
Le Reflet,
Agricom,
L'Express d'Orléans,
Le Métropolitain,
Le Rempart,
Le Goût de vivre,
La Boîte à nouvelles,
Le Voyageur,
Le Nord-Hearst et
Le Nord-Kapuskasing

DEPUIS LA DISPARITION du journal *Noranda Press*, dont la dernière édition a paru au printemps 1990, la communauté anglophone de Rouyn-Noranda et de la grande région de l'Abitibi-Témiscamingue espérait la venue d'un autre journal de langue anglaise qui l'informerait des questions d'intérêt local.

The Pulse est venu exaucer son espoir.

Dans le premier numéro du journal, publié le 1^{er} juillet, l'éditorialiste déclare ce qui suit :

« Nous pouvons, tous autant que nous sommes, nous exprimer en français, bien que, naturellement, notre langue maternelle soit l'anglais. Nous sommes capables de lire *La Frontière*, *Le Citoyen* et le *Rouanda Express*, et nous ne nous en privons pas. On pourrait penser qu'il

Un nouveau journal de langue anglaise à Rouyn-Noranda

ya là suffisamment d'information communautaire pour combler quelque chose. Mais là n'est pas la question. »

« Si peu nombreuse que soit la communauté anglophone de la région, nous voulons créer un outil de liaison et de communication qui rapprochera ses membres. Il est normal de vouloir avoir une voix et toute communauté importante qui favorise l'expression

de la voix des groupes plus petits montre qu'il y a chez elle des attitudes saines. » (Traduction)

Il a été convenu de faire paraître trois numéros à titre d'essai, ce qui devrait permettre de mesurer l'intérêt de la communauté anglophone.

La publication du premier numéro, le 1^{er} juillet 1994, a été suivie de réactions extrêmement positives. On entretient maintenant l'espoir que *The Pulse* continuera de paraître au-delà des numéros d'essai. Un communiqué émis par *The Pulse* affirme que « le seul problème est le financement. Nous devons atteindre l'autonomie financière dès que possible, et pour cela, il faut vendre de l'espace publicitaire dans le quatrième numéro et les numéros suivants. »

VAL-D'OR, un exemple d'harmonie

NICOLE BRIEN*

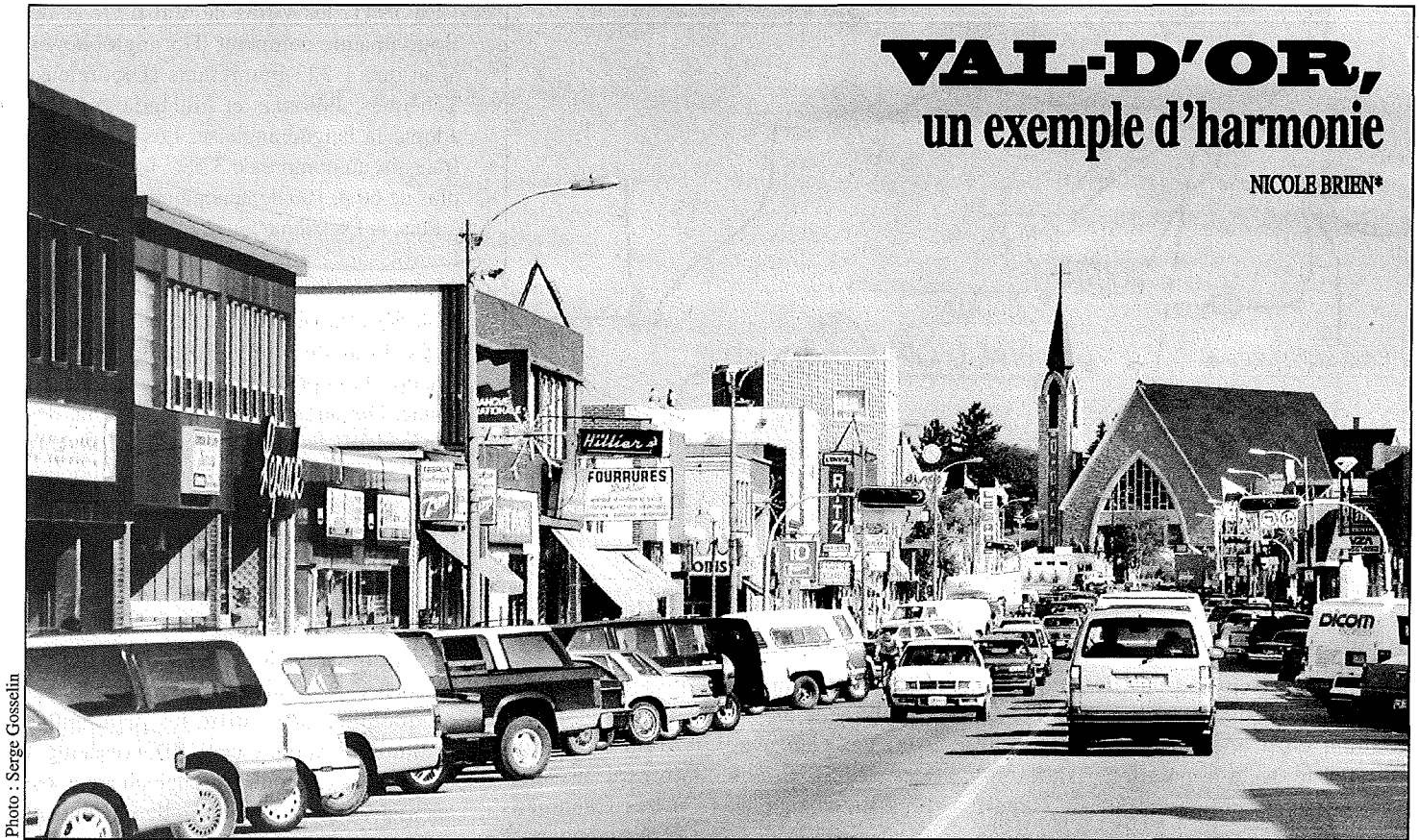


Photo : Serge Gosselin

Cosmopolite à ses origines, Val-d'Or est aujourd'hui essentiellement d'expression française. Polonais, Ukrainiens, Italiens et Irlandais se sont particulièrement bien intégrés à cette agglomération de 35 000 habitants et, tout en ayant conservé quelques-unes de leurs propres institutions communautaires, ils vivent pratiquement en symbiose avec le reste de la communauté.

La fameuse ruée vers l'or

À l'instar des autres villes minières du Nord-Ouest québécois, soit Rouyn-Noranda, Cadillac et Malartic, Val-d'Or est née de l'intense activité d'exploration qui, au début du siècle, a débordé le nord de l'Ontario. La découverte d'une fracture de l'écorce terrestre dans cette région, ainsi que la mise à jour d'importants gisements aurifères (Cobalt, Porcupine,

Kirkland Lake), ont incité des groupes miniers ontariens et américains à prospecter l'Abitibi.

C'est toutefois au tournant des années 1930 que la région connaît un essor exceptionnel et, notamment, à compter de la mise en exploitation de la Horne Copper Corporation de Noranda Mines en 1927. Ce premier coup d'envoi donné, une panoplie de petites mines voient successivement le jour, jusqu'à une cinquantaine au début des années 1950.

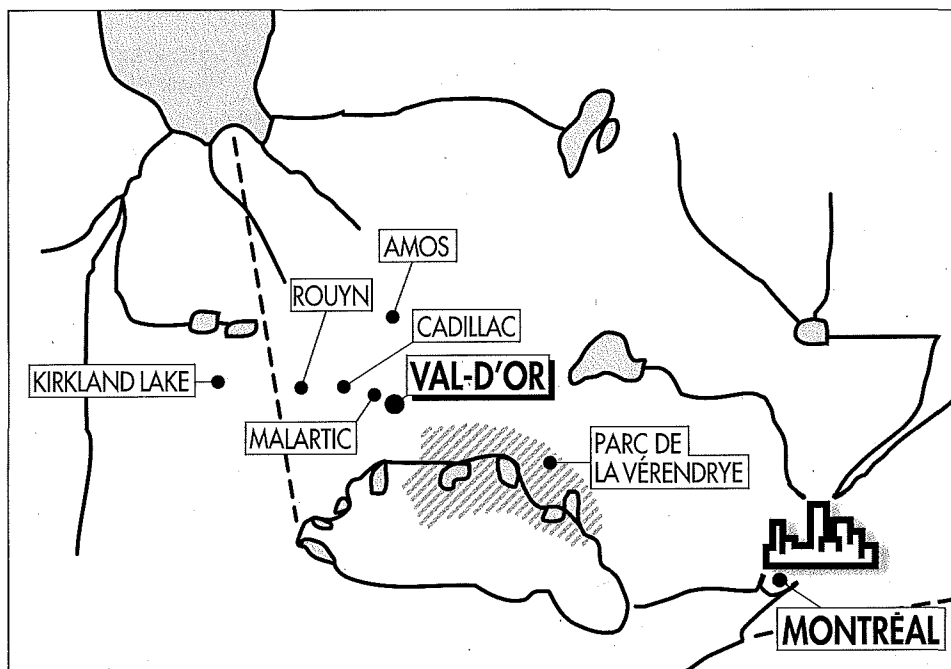
La région de Val-d'Or ouvre sa première mine d'or en 1929. On parle alors d'une véritable « ruée vers l'or » entre Louvicourt et Cadillac. La presque totalité des gisements découverts chevauchent un axe géomorphologique qui traverse le nord ontarien et québécois, lequel a été nommé la « Faille de Cadillac » à la fin des années 1930, lorsque 14 mines ont été creusées dans ce district.

Cette effervescence minière va également de pair avec une croissance démographique explosive. En effet, au début des

années 1930 déferle une vague de nouveaux arrivants presque exclusivement composée d'anglophones de l'Ontario ou des États-Unis, ainsi que d'immigrants européens. L'administration des deux principaux centres miniers de l'Abitibi, Noranda et Bourlamaque, est prise en charge par les sociétés minières Noranda Mines et Lamaque Gold Mine. Ces premiers centres, bien organisés, ressemblent à d'enviables petits chefs-lieux de la communauté anglophone abitibienne. C'est vers ces agglomérations que gravitent les commerçants, les professionnels et les aventuriers de tout acabit qui peuplent Rouyn et Val-d'Or. Ces derniers proviennent d'un peu partout et principalement des différents centres de colonisation abitibiens établis le long du chemin de fer Transcontinental : La Sarre, Macamic, Amos, Barraute, Senneterre. Visiblement, tous sont attirés par le nouvel essor économique.

Val-d'Or, avec ses *squatters* construisant résidences et établissements dans la mêlée, apparaît comme la plus typique de ces

* Nicole Brien est journaliste pour les *Échos Abitibiens*.



viles champignon. En peu de temps, les travailleurs et commerçants francophones, affluant en grand nombre, formeront la majorité de la population. Toutefois, l'anglais demeure la langue de travail et d'affichage, au grand étonnement du reporter Émile Benoist qui écrit, en 1938, dans sa chronique du journal *Le Devoir* : « Val-d'Or, avec sa population qui est en majorité de langue

française, donne l'impression qu'elle est une ville anglaise. (...) Les autres ne sont pas tous Anglais, tant s'en faut. Les Anglo-Saxons habitent presque tous Bourlamaque. (...) Les Canadiens français ont la grosse part des commerces et des industries. L'hôtellerie leur appartient presque entièrement. Ce n'est pourtant qu'affiches et panneaux-réclames libellés en langue anglaise. »

En 1941, les villes de Val-d'Or et de Bourlamaque comptent 975 anglophones ainsi que 1 323 immigrants (Ukrainiens, Tchèques, Polonais et Finlandais) ayant adopté la langue anglaise. Les Canadiens français, au nombre de 3 588, forment déjà plus de 60 p. 100 de la population.

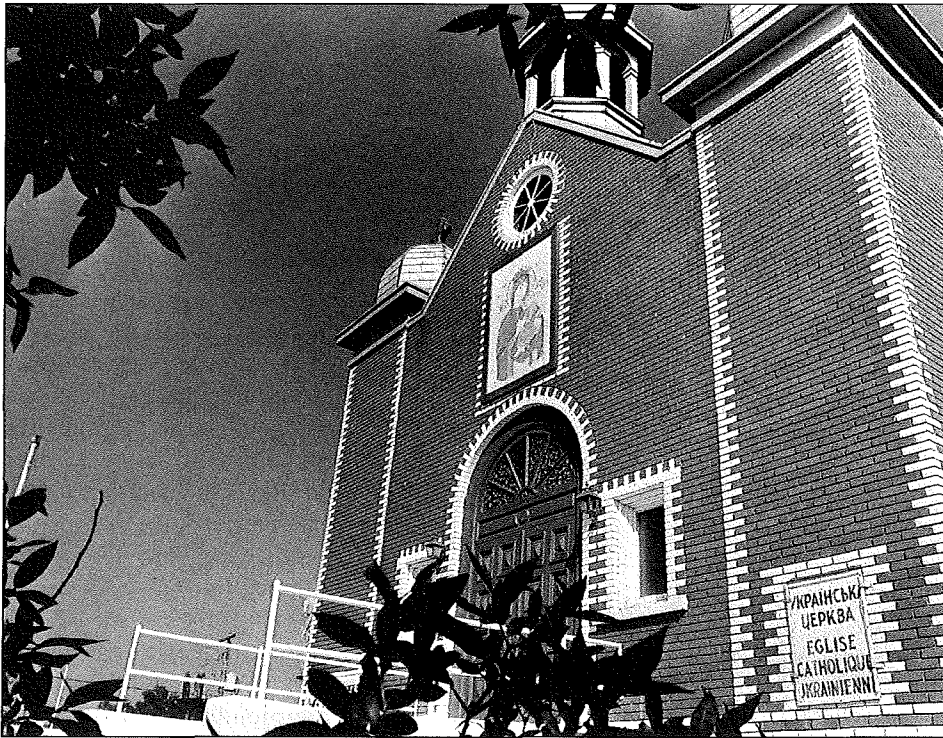
Puis, la Deuxième Guerre mondiale freine la croissance des industries minières du nord du Québec au profit des industries de matériel d'armement localisées au sud du pays. Pour de nombreux anglophones, l'heure du départ vers d'autres contrées a sonné. Dix ans plus tard, soit au début des années 1950, ils représentent 20 p. 100 de la population. Aujourd'hui, les anglophones de l'Abitibi-Témiscamingue forment une minorité de quelque 2 p. 100, sur une population d'environ 150 000 habitants.

Un passé effervescent

Ces pionniers de la première heure, anglophones et francophones confondus, ont en quelque sorte édifié les principales institutions valdoriennes. Effervescente à l'origine, la communauté anglophone a jeté les assises de la vie culturelle en fondant différents clubs sociaux et une première guilde de peintres, ainsi qu'en ouvrant des cinémas et en organisant des spectacles hauts en couleur. Plusieurs se rappellent encore aujourd'hui « les belles années »



SPECTACLE DONNÉ
AU CHÂTEAU INN AU DÉBUT
DES ANNÉES 1940.



suite, ces derniers peuvent poursuivre leurs études au niveau secondaire en ayant la possibilité d'ajouter de six à huit périodes d'anglais à leur horaire.

À la Commission scolaire Western Quebec, le secteur francophone est en pleine croissance, tandis que le secteur anglophone attire un peu moins de 200 élèves. Au niveau préscolaire de l'école Queen Elizabeth, on offre aux jeunes élèves une journée complète dont une moitié est consacrée à la maternelle et l'autre à un programme d'animation en langue anglaise. De plus, les classes primaires bénéficient d'une période additionnelle de trente minutes consacrée quotidiennement à l'anglais. Quant au niveau secondaire de

L'ÉGLISE
CATHOLIQUE
UKRAINIENNE,
ANIMÉE PAR
LE PÈRE
LEV TCHAÏKA,
RASSEMBLE
RÉGULIÈREMENT
QUELQUES
DIZAINES
DE FIDÈLES.

alors que les boîtes de nuit Siscoe et Morocco ont vu défiler les Marx Brothers, Joe Louis, Maurice Chevalier et Fernandel. En outre, la bibliothèque municipale de Val-d'Or doit sa fondation au pionnier Ben Self qui, par l'entremise du réseau des Clubs Kiwanis, a obtenu d'importantes collections en provenance de tout le Canada et des États-Unis.

Depuis ses débuts, la cohabitation anglophone et francophone à Val-d'Or apparaît harmonieuse. Aujourd'hui, cette réalité s'exprime par une volonté mutuelle de bien maîtriser les deux langues. L'expression courante « posséder plus d'une corde à son arc » est d'ailleurs souvent utilisée par les tenants du bilinguisme.

Dans cette foulée, la Commission scolaire de Val-d'Or, pour répondre aux demandes pressantes de nombreux parents francophones, offre depuis sept ans un programme d'anglais intensif.

Dès la sixième année de l'école primaire, les élèves peuvent mener des études intensives pendant la première moitié du calendrier scolaire pour ensuite entreprendre l'autre moitié exclusivement en anglais. Par la

l'école Percival, il demeure très prisé compte tenu du petit nombre d'étudiants qui fréquentent cette institution, soit environ 400 élèves dont une centaine d'anglophones. Ici, l'expression *small is beautiful* décrit

LES ÉGLISES
ANGLICANE
ET UNIE
SE SONT
REGROUPÉES
POUR FORMER
L'ÉGLISE DE
LA VALLÉE
DE L'OR ET
ASSURER AINSI
UNE PLUS
GRANDE
VITALITÉ AUX
INSTITUTIONS
DES
ANGLOPHONES.



Photos : Serge Gosselin

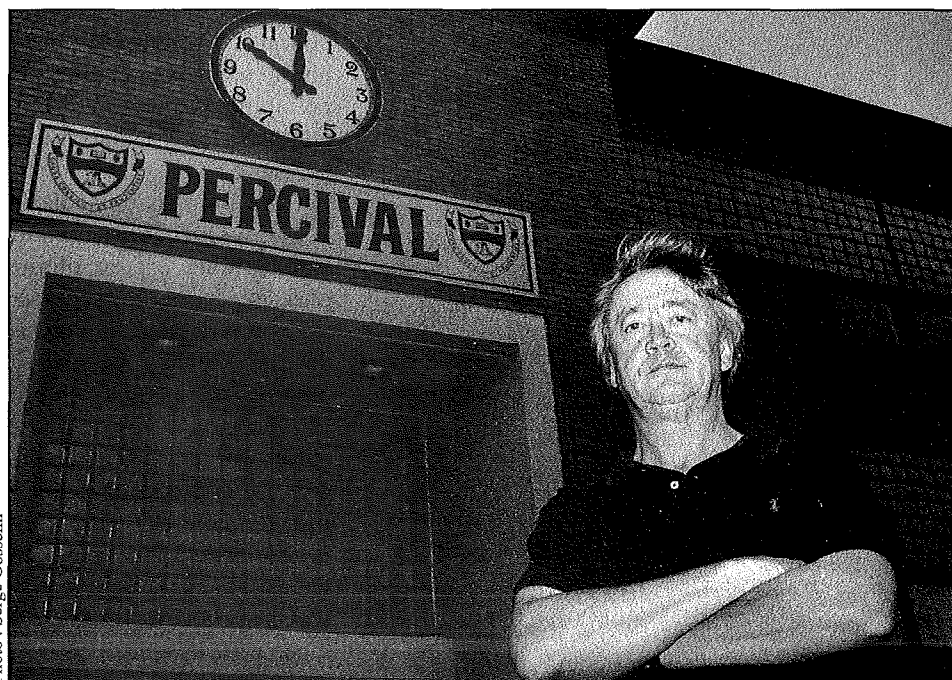


Photo : Serge Gosselin

bien l'atmosphère que la direction, les parents et les élèves y retrouvent.

Aussi, devant la popularité de ses programmes, la Commission scolaire Western Quebec a dû procéder à l'agrandissement de son école primaire et ajouter trois nouvelles classes à son secteur francophone. Cette situation n'est toutefois pas sans occasionner certains inconvénients à la Commission scolaire de Val-d'Or, qui subit ainsi des pertes au sein de son secteur francophone.

L'instauration de commissions scolaires linguistiques, prévue par la loi 107 du Québec en juillet 1996, obligera les commissions scolaires à grouper leurs clientèles respectives par affinités linguistiques. Pour la communauté anglophone, qui réussit exceptionnellement à maintenir deux écoles en croissance, l'application de cette nouvelle loi se traduira par une diminution de son effectif, alors que sa clientèle oscillera autour de 400 élèves. Le secteur francophone, pour sa part, pourra réintégrer plus de 600 élèves.

Toutefois, la communauté anglophone ne s'inquiète pas outre mesure de cette nouvelle orientation, si ce n'est qu'il faudra prévoir des échanges dans le

domaine des services, des sports et des loisirs, question de maintenir des liens entre les deux institutions : un souhait formulé par les représentants de la section valdorienne d'Alliance-Québec.

L'intégration harmonieuse des deux communautés se reflète également sur le plan des services de santé. Un récent exercice de mise à jour des services sociaux et de santé, lors de la rédaction d'un répertoire bilingue, a permis de constater que des ressources bilingues sont officiellement désignées dans pratiquement toutes les institutions valdoriennes. Cette tendance à offrir des services dans les deux langues officielles s'est accentuée à la suite de l'arrivée, en 1976, de Cris de la Baie James qui étaient essentiellement d'expression anglaise.

Les médias, reflets d'une société

Si aujourd'hui la notion de bilinguisme semble bien inscrite dans les mœurs valdoriennes, il n'en demeure pas moins que l'absence de masse critique de la population anglophone entraîne la disparition de certains services. C'est le cas du *Val-d'Or Star*, un hebdomadaire fidèlement publié depuis 1934, qui a dû fermer ses portes en mars 1990, faute de rentabilité.

Une recherche effectuée par la Société d'histoire de Val-d'Or révèle que ce sont les ancêtres du *Val-d'Or Star* qui ont marqué les débuts de l'imprimerie dans cette localité. Notamment, l'arrivée d'une première presse, en 1936, a tenu d'un véritable exploit ! Un chargement de 18 tonnes de matériel, en provenance de Toronto, est arrivé à Amos par train pour être ensuite expédié par bateau jusqu'au quai de Sullivan.

Le *Val-d'Or Star*, après avoir vu défiler une multitude d'éditeurs et de propriétaires lui donnant tour à tour différents noms et vocations, est passé, en 1953, aux mains du groupe Lebonfon, aujourd'hui Québécois. Des journalistes y ont par ailleurs laissé leur marque, notamment M^{me} Winnifred Ziemann, récipiendaire du Prix du

MICHAEL
HENDERSON
DIRIGE
L'ÉCOLE
PERCIVAL
DEPUIS 1983.

meilleur éditorial des hebdomadaires de langue anglaise du Canada en 1962 et M. Glenn Morton, qui s'est vu décerner le prix Paul Dumont-Fréchette en 1985. Monsieur Morton a par ailleurs dirigé le *Val-d'Or Star* jusqu'à sa fermeture.

Mais, signe des temps ou nostalgie légitime, un mensuel d'expression anglaise, *The Pulse* (voir p. 36), a vu le jour en juillet dernier à Rouyn-Noranda et devrait également être distribué dans la région. Notons qu'au cours des deux dernières années, le Québec a vu naître six nouveaux journaux de langue anglaise.

Interrogé sur la naissance d'un média écrit de langue anglaise, l'ex-directeur du *Val-d'Or Star*, Glenn Morton, se dit très enthousiaste mais, du même coup, il émet quelques réserves quant à la survie de ce journal. Correspondant pour le réseau CBC, dans le cadre d'une émission bimensuelle consacrée aux affaires régionales, il souligne cependant qu'à l'instar de cette émission, le lancement du journal constitue une initiative qui a pour effet de renforcer le sentiment d'appartenance de la minorité anglophone régionale à l'ensemble du Québec et du Canada. ■